



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC) — RAPPORT DES SERVICES DU FMI; COMMUNIQUÉ DE PRESSE; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

Août 2014

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES DES ÉTATS MEMBRES

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Dans le contexte des entretiens de 2014 sur les politiques communes des États membres composant la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans le présent dossier :

- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 25 juillet 2014. Il a été préparé à l'issue des entretiens qui se sont terminés le 5 juin 2014 avec les autorités de la CEMAC sur l'évolution et les politiques économiques de la Communauté. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 11 juillet 2014.
- Une **annexe d'information** préparée par le FMI.
- Un **communiqué de presse** résumant les avis du Conseil d'administration exprimés le 25 juillet 2014 lors de l'examen du rapport des services du FMI.
- Une **déclaration de l'Administrateur** sur les politiques communes des États membres de la CEMAC.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES DES ÉTATS MEMBRES

Le 11 juillet 2014

THÈMES PRINCIPAUX

Contexte. En 2013, la croissance régionale s'est affaiblie en raison d'une baisse de la production pétrolière dans la plupart des pays. La croissance du PIB devrait reprendre en 2014 grâce à la reprise de la production pétrolière et à la poursuite de la mise en œuvre des projets d'investissement public de la plupart des pays de la CEMAC. Même si la richesse pétrolière a été largement dépensée ces dernières années, la pauvreté, l'inégalité des revenus et le chômage restent élevés. Le climat des affaires reste l'un des plus difficiles d'Afrique. Le défi le plus urgent de la région consiste à mettre en œuvre des réformes structurelles en vue de promouvoir une croissance durable et inclusive tout en adoptant des politiques macroéconomiques destinées à préserver la stabilité financière, assurer une utilisation efficace des recettes pétrolières et accroître la résilience aux chocs.

Principales mesures recommandées :

- **Moyens d'action :** Les moyens d'action devraient être ajustés pour soutenir la stabilité et la croissance. Dans un contexte à moyen terme de baisse de la production pétrolière, les politiques budgétaires expansionnistes ont réduit les marges de manœuvre et certains pays auraient des difficultés à faire face à un important choc extérieur négatif. L'efficacité de la politique monétaire est très limitée en raison de la faiblesse des canaux de transmission. Le niveau des réserves extérieures reste adéquat mais la question du rapatriement incomplet des réserves doit être résolue avec la coopération des États membres.
- **Coordination de la politique budgétaire.** Le cadre régional de surveillance budgétaire doit être révisé pour limiter la nature procyclique des politiques et renforcer la viabilité à long terme des pays riches en pétrole de la CEMAC, éventuellement moyennant l'adoption d'une règle de solde budgétaire structurel reposant sur une formule de lissage des prix du pétrole et la réduction du plafond de la dette publique.
- **Cadre de politique monétaire.** Il convient de rationaliser la conduite de la politique monétaire en améliorant la gestion de la liquidité systémique et en mettant en place des canaux effectifs de transmission.

- **Secteur financier.** Les risques demeurent en dépit du récent renforcement des capacités de l'autorité régionale de réglementation. Une application plus stricte des normes prudentielles et l'accélération de la restructuration des banques non viables sont des priorités clés. L'approfondissement du secteur financier et l'accès au financement exigent des réformes plus ambitieuses du secteur financier et du système juridique, en collaboration plus étroite avec les autorités régionales et nationales.
- **Croissance.** L'intégration régionale limitée et la faible coordination des politiques de développement compromettent la compétitivité et le potentiel de croissance. Il est prioritaire de renforcer les institutions régionales afin de doper les perspectives de croissance de la CEMAC. La coordination entre les autorités régionales et nationales est nécessaire pour améliorer un climat des affaires régional difficile et promouvoir la diversification et une croissance tirée par les investissements privés.

Approuvé par
Anne-Marie Gulde-Wolf
 et **Bob Traa**

Les discussions se sont déroulées du 21 mai au 5 juin 2014 avec la banque centrale régionale (Banque centrale des États d’Afrique Centrale, BEAC), la Commission bancaire (COBAC), la Commission de la CEMAC et la Banque de développement des États d’Afrique Centrale (BDEAC).

L’équipe était composée de M. Toujas-Bernaté (Chef de mission), de M. Gijon et de M^{mes} Yontcheva (Représentante résidente), Zdzienicka et Pouokam (tous du Département Afrique) et de M^{me} El Hamiani Khatat (MCM). M. Bah (Bureau de l’administrateur) a participé aux discussions. MM. Dernaoui et Tweneboah (du Département Afrique) ont aussi prêté leur concours à la mission.

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION	5
RECENTE EVOLUTION ECONOMIQUE, PERSPECTIVES A MOYEN TERME ET RISQUES	5
ENTRETIENS DE POLITIQUE ECONOMIQUE	12
A. Améliorer le Cadre de surveillance régional pour assurer la stabilité de l’Union	12
B. Mener la politique monétaire de manière plus efficace	16
C. Assurer la stabilité du secteur financier et le financement adéquat de l’économie	19
D. Promouvoir l’intégration régionale et accroître le potentiel de croissance régionale	22
E. Renforcer la capacité institutionnelle	23
ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI	25
ENCADRE	
Encadré 1. Éléments du cadre de viabilité de la dette (CVD)	55
GRAPHIQUES	
1. PIB nominal de la CEMAC, 2013	8
2. Contribution à la croissance du PIB, 2013	8
3. Principaux indicateurs économiques de la CEMAC, 2011–13	9
4. Récente évolution économique, 2010–13	10
5. Perspectives à moyen terme, 2014–19	11
6. Taux de change effectif nominal et réel de la CEMAC	15
7. Taux de change effectif réel des pays de la CEMAC	15
8. Taux directeur de la CEMAC	18
9. Réserves obligatoires (RO) et réserves excédentaires (RE) de la CEMAC	18
10. Interventions de la BEAC	18
11. Retraits de liquidités et volumes interbancaires	18

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–19	28
2. Objectifs du Millénaire pour le développement, 2012	29
3. Comptes nationaux, 2011–19	30
4. Taux de change effectif nominal réel, 2005–13	31
5a. Balance des paiements, 2011–19	32
5b. Indicateurs de la Balance des paiements par pays, 2011–19	33
6a. Soldes budgétaires, 2011–19	34
6b. Soldes budgétaires non pétroliers, 2011–19	35
7. Respect des critères de convergence, 2011–19	36
8. Situation monétaire, 2008–13	37
9. Situation résumée de la banque centrale, 2008–13	38
10. Situation résumée des banques commerciales, 2008–13	39
11. Synthèse des projections à moyen terme, 2011–19	40
12. Taille relative des économies de la CEMAC et importance du secteur pétrolier, 2011–19	41
13. Violations des principaux ratios prudentiels, 2011–13	42
14. Notation des banques, décembre 2013	43
15. Qualité du portefeuille de prêts, 2012–13	44

ANNEXES

1. Réponses des autorités régionales aux recommandations stratégiques de 2013	45
2. Matrice d'évaluation des risques	46
3. Évaluation de la viabilité extérieure	47
4. Révision du critère de limite de la dette	53

INTRODUCTION

1. Pendant plus d'une décennie, la région de la CEMAC a enregistré une robuste croissance, mais des défis majeurs de développement subsistent. Les pays producteurs de pétrole (tous les pays de la CEMAC, à l'exception de la République Centrafricaine) ont tiré parti d'une période prolongée de prix élevés du pétrole et ont lancé d'ambitieux programmes d'investissements publics pour combler les déficits d'infrastructure.¹ Même si la richesse pétrolière a été largement dépensée, la pauvreté, l'inégalité des revenus et le chômage (surtout chez les jeunes) restent élevés car les dépenses publiques ont parfois été mal ciblées et n'ont pas été utilisées de manière productive.² Le climat des affaires est l'un des plus difficiles d'Afrique. Le défi le plus urgent de la région consiste à mettre en œuvre des réformes structurelles en vue de promouvoir une croissance durable et inclusive tout en adoptant des politiques macroéconomiques pour préserver la stabilité financière, assurer l'utilisation efficace des recettes pétrolières et accroître la résilience contre les chocs. Les institutions régionales se heurtent à de graves contraintes de capacités qu'il convient de renforcer pour appuyer les efforts de réforme.

2. L'orientation stratégique correspond globalement aux recommandations du FMI, mais la mise en œuvre des réformes a été trop lente (voir Annexe 1). La faiblesse de la gouvernance et des capacités des institutions de la CEMAC — à savoir, la banque centrale régionale (Banque centrale des États d'Afrique centrale, BEAC), la Commission bancaire (COBAC), la Commission de la CEMAC et la Banque de développement des États d'Afrique Centrale (BDEAC) — entrave l'intégration régionale et la croissance. Suite à de graves difficultés de gouvernance, la BEAC a lancé un ambitieux programme de réformes et a accompli des progrès dans certains domaines. Les activités de la Commission de la CEMAC ont été durement touchées par le conflit en République Centrafricaine (RCA) où se situait son siège, ce qui a sérieusement limité les progrès de plusieurs initiatives de coordination de la politique économique. La question du rapatriement incomplet des avoirs extérieurs par certains États membres n'est pas encore résolue, le cadre de politique monétaire n'a pas changé, en dépit de l'importante assistance technique fournie par le FMI, et la préparation d'une réforme éventuelle du cadre de surveillance n'a pas beaucoup avancé.

RECENTE EVOLUTION ECONOMIQUE, PERSPECTIVES A MOYEN TERME ET RISQUES

3. La performance macroéconomique globale s'est affaiblie en 2013, en raison d'une nouvelle baisse de la production pétrolière. La croissance du PIB réel a marqué le pas en 2013 à 2^{1/2} %, à cause de la chute de la production pétrolière dans la plupart des pays membres (Tchad,

¹ Les pays de la CEMAC incluent : le Cameroun, le Tchad, la République Centrafricaine, la Guinée équatoriale, le Gabon et la République du Congo.

² Voir «Oil Wealth in Central Africa: Policies for Inclusive Growth», Bernardin Akitoby et Sharmini Coorey (eds.), FMI (2012).

Congo, Guinée Équatoriale et Gabon). La croissance du PIB non pétrolier est restée solide, principalement tirée par la continuation des grands programmes d'investissements publics (Cameroun, Congo, Gabon) et par la consommation intérieure dynamique qui a contribué à une croissance de 4^{1/2} % dans les secteurs non pétroliers. L'inflation a baissé à 1,8 %, en deçà du plafond de convergence régionale de 3 %, grâce à la baisse des prix des produits alimentaires et une appréciation du taux de change effectif nominal.

4. La situation budgétaire régionale s'est davantage dégradée en 2013. La poursuite des politiques budgétaires expansionnistes et la baisse des recettes pétrolières ont transformé le solde primaire régional en un déficit pour la première fois depuis 2009 et le déficit primaire non pétrolier a atteint 24,6 % du PIB non pétrolier.³ Tous les pays admissibles (à l'exception du Tchad) ont tiré parti de l'allègement de la dette et la dette publique moyenne pour la région a légèrement augmenté ; elle reste toutefois inférieure à environ 23 % du PIB, bien en deçà du plafond de 70 % du PIB fixé par le cadre de surveillance régionale pour les pays individuels. Les analyses de viabilité de la dette (AVD) pour les pays individuels n'affichent qu'un faible risque de surendettement.

5. Le déficit du compte extérieur courant s'est creusé en 2013, mais la position de réserves extérieures reste saine. Le déficit du compte courant s'est aggravé à 3,1 % du PIB alors que les exportations de pétrole diminuaient et que les importations liées aux investissements restaient importantes. Les réserves extérieures (sans tenir compte des avoirs extérieurs non rapatriés) ont légèrement diminué mais se situent encore aux environs de 17,5 milliards de dollars, équivalant à 5,1 mois d'importations à la fin de 2013.

6. Les importants excédents non stérilisés dus au bond des recettes d'exportation de pétrole de la dernière décennie continuent d'entraver le mécanisme de transmission de la politique monétaire et de rendre cette dernière largement inefficace. La croissance des dépôts bancaires s'est ralentie en 2013 et reste solide, tandis que l'augmentation du crédit s'est accélérée sous l'effet du dynamisme du secteur non pétrolier et de la consommation intérieure. La liquidité du secteur bancaire a baissé suite à une diminution des avoirs extérieurs. Il demeure que la liquidité excédentaire dans le système reste importante en partie grâce à quelques injections de liquidités de la BEAC pour appuyer certaines institutions financières.

7. D'après les projections, la croissance régionale devrait atteindre 5 à 5^{1/2} % en 2014. L'accroissement de la production de pétrole (principalement au Cameroun et au Tchad) de même que la mise en œuvre continue des plans d'investissements publics dans un grand nombre de pays de la CEMAC devraient appuyer la croissance. Le taux d'inflation devrait rester modéré, ce qui reflète les tendances favorables des prix des produits alimentaires. Le maintien des politiques budgétaires expansionnistes dans certains pays (Cameroun, République du Congo et Gabon) maintiendront le déficit budgétaire aux environs de 3 % du PIB en moyenne, en dépit d'une augmentation des recettes d'hydrocarbures. Le déficit du compte courant devrait demeurer aux environs de 3 % du PIB car l'augmentation des exportations d'hydrocarbures (près de 90 % du total des exportations) sera neutralisée par de fortes importations.

³ Les chiffres budgétaires régionaux sont les moyennes pondérées des ratios budgétaires des pays individuels.

8. Les perspectives à moyen terme de la CEMAC devraient rester relativement positives, sous réserve de la mise en œuvre d'importantes réformes.⁴ En supposant la mise en œuvre de réformes en vue de promouvoir les investissements privés, y compris une amélioration du climat des affaires et l'approfondissement du secteur financier, la croissance non pétrolière devrait s'établir aux environs de 5^{1/2} % par an au cours de la période 2014–19, tandis que la production pétrolière commencerait par progresser de 1 à 1^{1/2} % avant de diminuer à la fin de la période. Le solde budgétaire régional resterait déficitaire en raison de la baisse des recettes d'hydrocarbures qui serait partiellement compensée par une nette amélioration du déficit primaire non pétrolier (de 28 % du PIB non pétrolier en 2013 à 16 % en 2019), sous l'effet d'un net ralentissement des investissements publics en Guinée équatoriale, en République du Congo et au Tchad. Le déficit du compte courant devrait se maintenir entre 3 et 4 % du PIB en raison de la baisse des prix du pétrole et des niveaux toujours élevés des importations associées aux investissements publics et privés. Pour autant, les excédents du compte de capital appuieraient une augmentation régulière des réserves, qui devraient s'établir aux environs de six mois d'importations de biens et de services en 2019.⁵

9. La CEMAC pourrait se heurter à des risques potentiellement importants au cours des années qui viennent (voir Annexe 2). La région reste très dépendante des recettes pétrolières et une baisse marquée et prolongée des prix du pétrole et d'autres produits de base représente le principal risque pour la CEMAC. Ce risque aurait un impact significatif sur les soldes budgétaires et sur le solde du compte courant.⁶ Bien que le scénario de référence suppose une nette diminution des investissements publics, la concrétisation du scénario baissier appellerait un effort plus prononcé et brutal de rééquilibrage des finances publiques. Qui plus est, dans un contexte où le climat très défavorable des affaires limite gravement la croissance des investissements privés, l'absence de réformes pourrait peser sur la croissance potentielle à moyen terme. Sans renforcement des capacités des institutions régionales ni soutien politique plus affirmé des pays membres, l'intégration régionale restera limitée.⁷ Enfin, l'instabilité politique accrue et les risques de sécurité de la région, notamment l'aggravation de la crise en République Centrafricaine ainsi qu'un certain nombre d'attaques par Boko Haram, pourraient compromettre les IDE et la croissance.

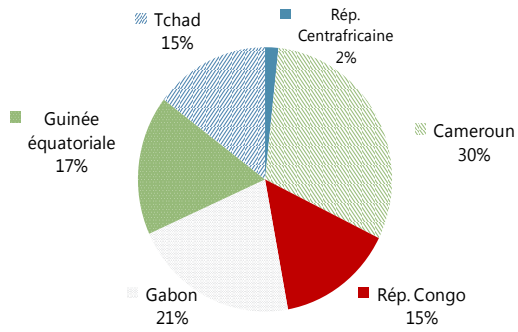
⁴ Les perspectives de croissance régionale reposent sur les projections des pays individuels et prennent généralement en compte la mise en œuvre d'un programme de réformes.

⁵ Ces projections supposent que les recettes de change des futurs excédents de la balance des paiements seraient rapatriées et ne seraient pas maintenues sur des comptes à l'étranger.

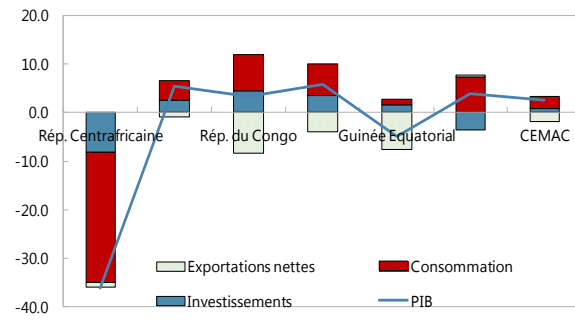
⁶ Les estimations des services du FMI suggèrent que la baisse des prix des produits de base et de la demande extérieure réduirait immédiatement le solde budgétaire et du compte courant. Dans un scénario baissier, les prix des produits de base non pétroliers et pétroliers baisseraient d'environ 3 et 5 %, respectivement, la diminution la plus importante ayant lieu en 2014 (environ 15 % pour les prix du pétrole et 8 % pour les prix des produits de base non pétroliers) ; le solde budgétaire global (dons exclus) serait réduit d'environ 2 points de pourcentage du PIB en 2014–15. De même, le solde du compte courant régional devrait diminuer d'environ 1,5 point de pourcentage. Ce scénario se traduirait par une réduction cumulée des réserves officielles de la CEMAC d'environ 3,5 milliards de dollars d'ici à 2019.

⁷ Comme noté dans le séminaire de mars 2014 sur la croissance de la région organisé par la Commission de la CEMAC et la Fondation pour les études et recherches sur le développement (FERDI), l'intégration régionale et la poursuite des réformes pourraient doper le taux de croissance régionale de 2 %.

Graphique 1. PIB nominal de la CEMAC, 2013
(milliards de FCFA)



Graphique 2. Contribution à la croissance du PIB, 2013
(en points de pourcentage)



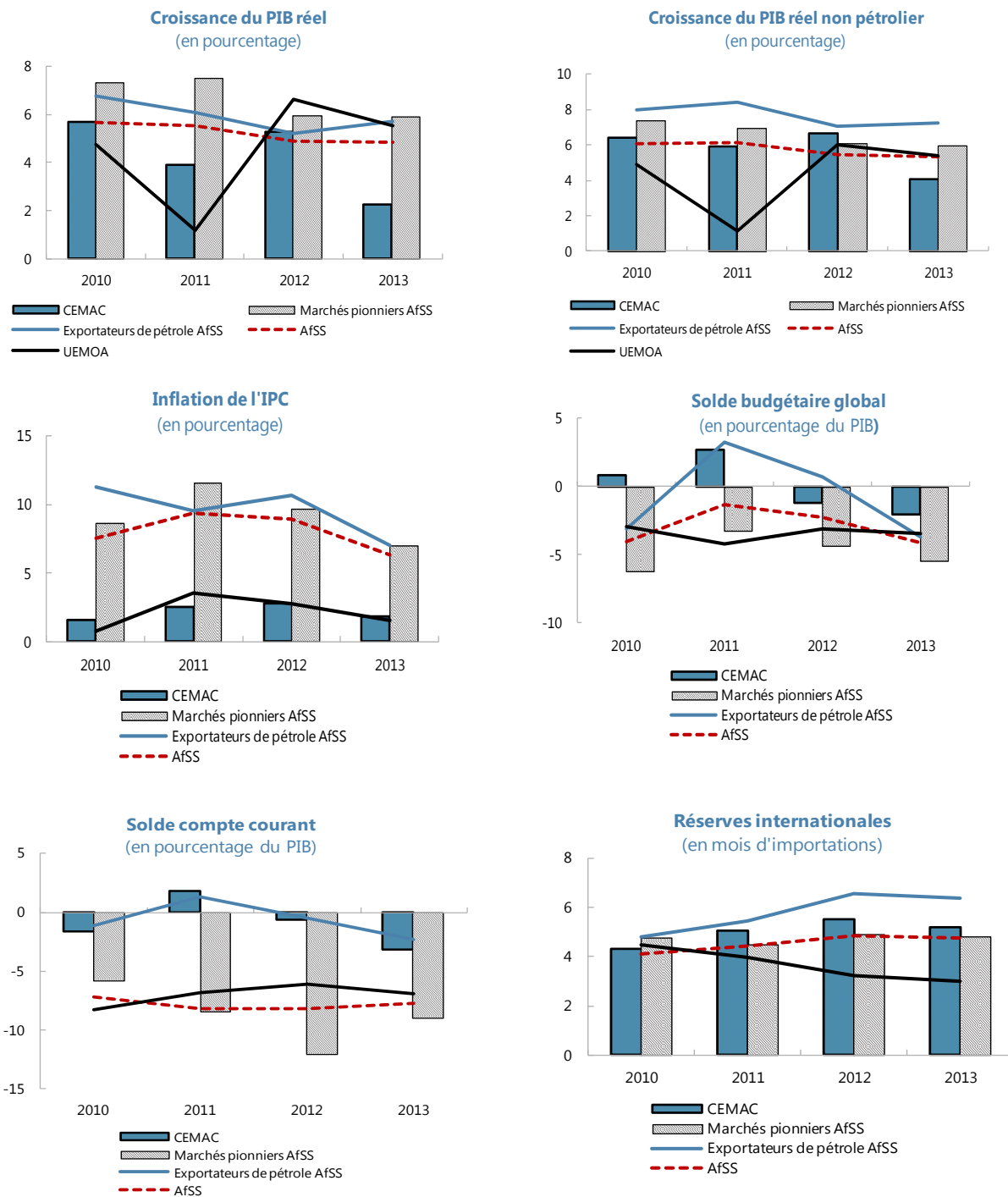
Sources : Base de données des Perspectives de l'économie mondiale et estimations des services du FMI.

Graphique 3. Principaux indicateurs économiques de la CEMAC, 2011-13



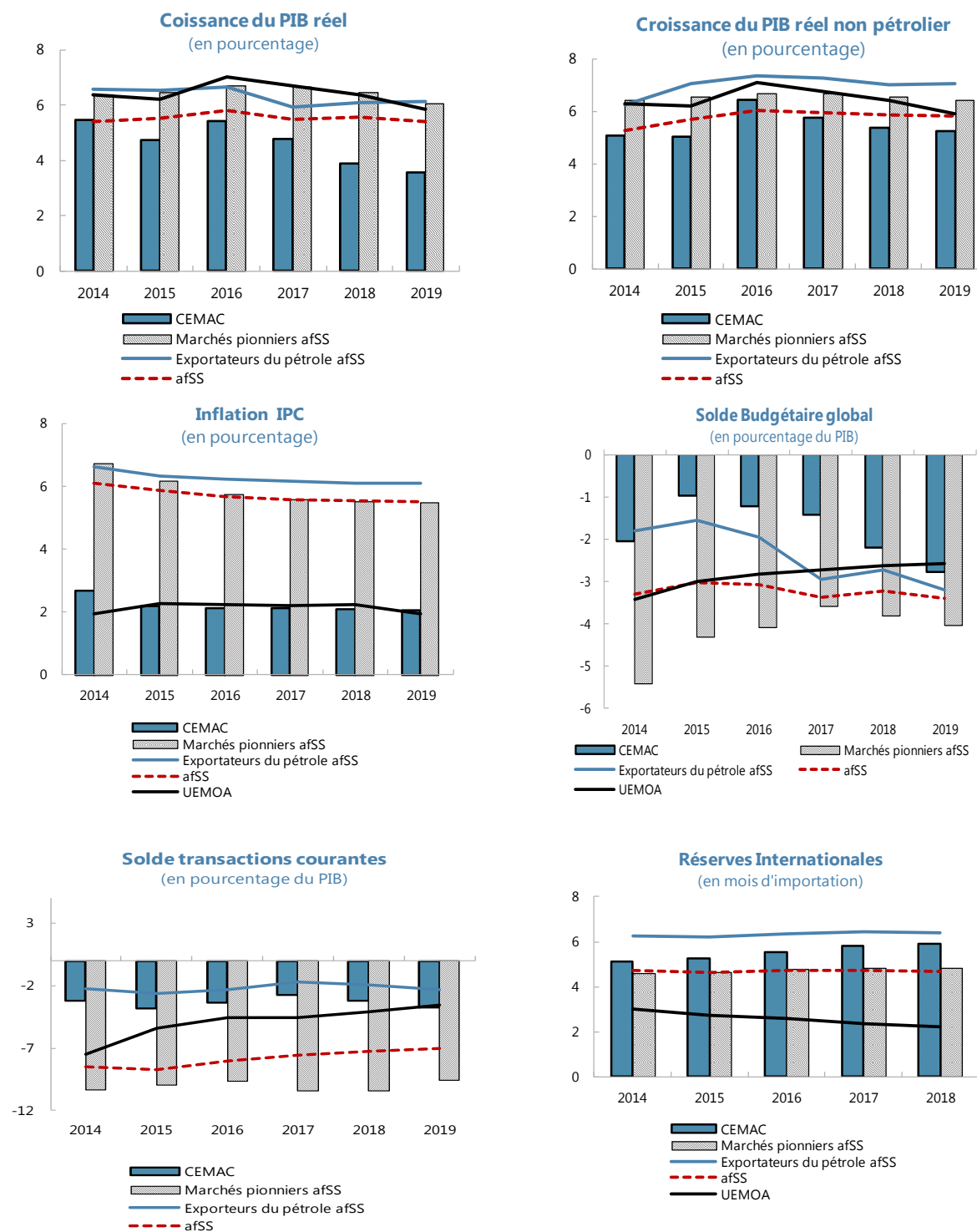
Sources : Base de données des perspectives de l'économie mondiale et estimations des services du FMI.

Graphique 4. Récente évolution économique, 2010-13



Source : Perspectives de l'économie régionale du FMI, avril 2014.

Graphique 5. Perspectives à moyen terme, 2014–19



Source : Perspectives de l'économie régionale, avril 2014

ENTRETIENS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

Les discussions ont couvert quatre défis majeurs : a) améliorer le cadre de surveillance budgétaire pour assurer la stabilité et la viabilité de l'Union monétaire ; b) accroître l'efficacité de la conduite de la politique monétaire ; c) assurer la stabilité et le développement du secteur financier et le financement de l'économie et d) promouvoir l'intégration régionale et accroître le potentiel de croissance régionale. Le renforcement des institutions régionales qui est nécessaire pour surmonter ces défis a aussi été abordé. Un certain nombre de réformes exigeront un soutien accru de la part des pays membre de la CEMAC.

A. Améliorer le Cadre de surveillance régional pour assurer la stabilité de l'Union

Réforme du cadre de surveillance budgétaire

10. Le cadre actuel de surveillance budgétaire de la CEMAC ne permet pas d'ancrer de manière appropriée les politiques budgétaires des États membres de la CEMAC. Les ressources naturelles, notamment le pétrole, offrent une occasion unique d'encourager le développement économique, mais elles présentent aussi des défis majeurs pour la gestion macroéconomique (FMI, 2012).⁸ Dans ce contexte, les critères actuels de convergence budgétaire ne sont pas une base effective pour assurer la viabilité des politiques budgétaires. Par exemple, la règle de solde budgétaire qui repose sur le solde budgétaire de base⁹ est susceptible de contribuer à la nature procyclique des politiques budgétaires et le fait de ne pas inclure les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures pourrait cacher une dynamique insoutenable de la dette. Dans une union monétaire, ce défi se révèle encore plus complexe car la gestion de la politique budgétaire au niveau individuel des pays peut avoir des conséquences pour la stabilité de la zone dans son ensemble. De même, suite à un allègement de la dette et à l'augmentation des ressources d'hydrocarbures, le critère de la dette publique de 70 % du PIB ne présente plus une contrainte et ne serait pas en mesure d'éliminer le risque d'une autre crise de la dette.

Avis des services du FMI

11. La règle budgétaire de la CEMAC pourrait être améliorée pour relever les défis actuels. Comme mentionné lors des consultations régionales de 2013, les services du FMI ont identifié des possibilités de réformes afin d'assurer la viabilité et de réduire la nature procyclique des politiques budgétaires, qui restent néanmoins simples, transparentes et aussi uniformes que possible.¹⁰ Une option pourrait être d'adopter une règle reposant sur un solde budgétaire primaire structurel assorti

⁸ FMI 2012, *Macroeconomic Policy Frameworks for Resource-Rich Developing Countries*.

⁹ On entend par solde budgétaire de base le total des recettes (nettes des dons) moins le total des dépenses, à l'exclusion des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

¹⁰ Voir Annexe 4 du Rapport de 2013 des services du FMI sur les politiques communes des États membres de la CEMAC. L'étude présente des scénarios qui suggèrent qu'il convient de cibler un solde structurel égal à zéro ou légèrement positif afin d'assurer une épargne suffisante pour se protéger contre les chutes des prix du pétrole.

d'une formule de lissage des prix. Les objectifs budgétaires devraient être calibrés afin d'assurer l'accumulation ou la préservation de marges de manœuvre budgétaire suffisantes. La nouvelle règle pourrait aussi inclure des objectifs spécifiques aux pays au niveau de l'épargne budgétaire accumulée, par exemple dans des fonds de stabilisation. Ces types de fonds pourraient être importants pour les pays qui dépendent le plus des ressources en hydrocarbures et qui doivent se protéger contre les fluctuations importantes et prolongées de prix des produits de base et éviter des ajustements brutaux et draconiens des dépenses publiques.

12. La réforme de la règle budgétaire pourrait être complétée par une révision à la baisse du plafond de la dette publique. Les services du FMI ont réalisé une analyse en vue de déterminer un plafond adéquat de la dette et ont conclu que le risque de surendettement pour la région augmenterait considérablement si la dette publique dépassait 50 % du PIB (voir Annexe 4). Sur cette base, le plafond de la dette serait abaissé de 70 % à environ 50 % du PIB en vue de limiter le risque de surendettement à l'avenir. L'objectif serait aussi d'assurer la cohérence entre les critères de surveillance budgétaire pour veiller, par exemple, à ce qu'une limite excessivement haute imposée au solde budgétaire primaire n'incite pas les pays à dépasser le plafond de la dette. En outre, des règles budgétaires complémentaires, conformes aux règles régionales, pourraient être envisagées au niveau national afin de mieux ancrer les politiques en tenant compte des caractéristiques structurelles spécifiques des économies. Les critères devraient être simples, transparents et faciles à mettre en œuvre et à suivre.

13. Il serait souhaitable que les autorités élaborent une stratégie régionale exhaustive de la dette à moyen terme. La définition d'une composition optimale de la dette de la CEMAC aiderait les autorités à équilibrer les objectifs de coût et de risque de la gestion de la dette. Une stratégie régionale de la dette à moyen terme¹¹ devrait appuyer le renforcement du marché régional de la dette en fixant des règles harmonisées d'émission des emprunts publics, tout en empêchant les phénomènes d'éviction entre pays lors d'émissions sur le marché régional. Une stratégie régionale de la dette devrait être associée au renforcement des capacités au niveau des pays individuels.

14. Il convient de renforcer l'application du cadre de surveillance budgétaire. Les critères de convergence budgétaire ne sont souvent pas respectés, sans conséquence (Tableau 7). Pour commencer, il faudrait accroître l'appropriation du cadre de surveillance par les États membres. Pour ce faire, une démarche inclusive et participative devrait être adoptée dans le cadre de toute réforme du mécanisme de surveillance régionale. Les institutions régionales (notamment la Commission de la CEMAC) devraient être renforcées pour assurer une diffusion plus large des résultats de la surveillance régionale ; elles devraient aussi davantage intervenir dans la préparation des budgets nationaux. Les autorités devraient aussi envisager d'améliorer le respect des critères budgétaires, en élargissant le rôle des entités de supervision nationale en matière de suivi et de diffusion des règles régionales. Enfin, le cadre de surveillance régional devrait être complété par des modifications

¹¹ Par stratégie régionale de la dette, on entend la coordination au niveau régional des différentes stratégies nationales de la dette pour les pays membres de la CEMAC.

structurelles supplémentaires au niveau national, notamment le renforcement de la gestion des finances publiques dans la sélection des projets d'investissement.

15. Les autorités devraient poursuivre leurs efforts destinés à renforcer la coordination et l'harmonisation budgétaires. Les services saluent les progrès réalisés dans la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC, mais notent que la mise en œuvre accuse des retards substantiels. Qui plus est, les autorités régionales devraient veiller à ce que les mesures prises par plusieurs États membres, telles que les exonérations fiscales, qui ont tendance à proliférer et à éroder l'assiette fiscale, restent dans les limites proposées par la législation régionale.

Point de vue des autorités

16. Les autorités régionales sont d'accord sur la nécessité de réviser les critères de convergence budgétaire. La Commission de la CEMAC a tenu une réunion du Comité de surveillance régional à la fin du mois de juin pour examiner avec les autorités nationales les réformes éventuelles à apporter au cadre de surveillance budgétaire. La commission préparera également une étude accompagnée de recommandations spécifiques sur la réforme du cadre de surveillance régional lors de la réunion de la zone franc en 2015. Les autorités régionales sont également convenues qu'il était nécessaire de réexaminer le critère du plafonnement de la dette afin qu'il soit conforme à la règle budgétaire, tout en laissant suffisamment de marge pour le financement des investissements publics. Cependant, elles considèrent qu'il serait difficile d'établir l'équilibre qui convient entre le calibrage des règles budgétaires dans chaque pays pour refléter les différences structurelles importantes entre les différentes économies de la région et la simplicité et la transparence des règles. Elles suggèrent également que la qualité et l'efficacité de l'utilisation des fonds qui sont empruntés doivent être prises en compte dans l'évaluation du niveau de la dette.

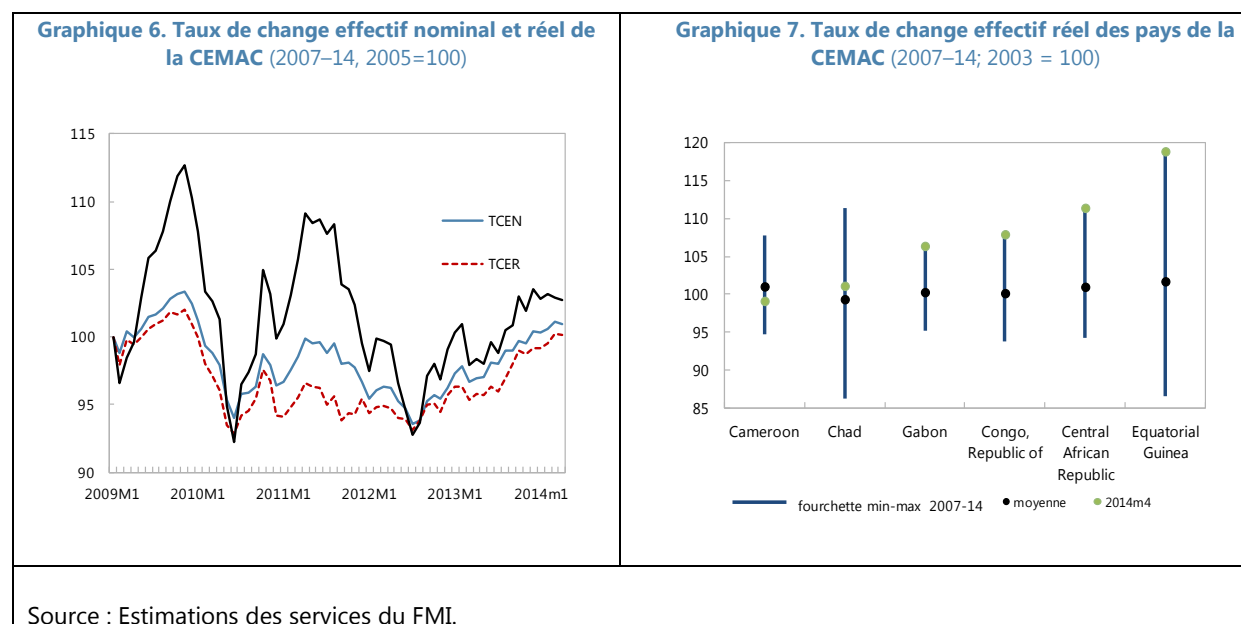
17. Les autorités ont souligné que la mise en œuvre des directives de GFP de la CEMAC renforcerait le cadre de surveillance. La Commission de la CEMAC a noté que le plan d'action élaboré en coopération avec le Département des finances publiques du FMI avait permis d'accomplir des progrès substantiels dans quatre pays de la région (Cameroun, Congo, Gabon et Tchad). Le suivi et la mise en œuvre se poursuivront sur la base de feuilles de route claires abordées avec tous les partenaires et avec une assistance technique supplémentaire d'AFRITAC.

Assurer une position extérieure soutenable

18. La position extérieure reste soutenable, mais les vulnérabilités ont augmenté. Le déficit du compte courant régional s'est creusé à environ 3 % du PIB en 2013 sous l'effet de la hausse des investissements publics et de la dégradation de la balance commerciale dans la plupart des pays de la CEMAC. Cependant, selon plusieurs analyses, le solde du compte courant et le taux de change effectif réel (TCER) correspondent encore globalement aux fondamentaux régionaux (Annexe 3). Les TCER varient dans les pays de la CEMAC, mais aucun désalignement majeur n'apparaît. La détérioration des comptes courants des États membres ces deux dernières années est davantage liée à une orientation budgétaire excessivement expansionniste dans certains pays qu'à la surévaluation du taux de change. Les réserves officielles régionales, qui ont légèrement baissé en 2013, restent adéquates mais pas excessives selon les différents calculs.

Avis des services du FMI

19. Même si la couverture des réserves reste suffisante, le respect encore partiel par plusieurs États membres de l'obligation de centralisation des avoirs extérieurs constitue un risque potentiel pour l'union. Les avoirs extérieurs détenus directement à l'étranger par des pays membres semblent être importants, même si les données transmises par les pays membres sur leurs avoirs extérieurs détenus à l'étranger sont limitées. Les services du FMI encouragent la BEAC à poursuivre les discussions avec les États membres afin de se mettre d'accord sur un cadre de gestion des réserves extérieures et de l'épargne budgétaire; ce cadre pourrait inclure l'obligation de maintenir un niveau adéquat de réserves régionales, d'assurer une gestion plus efficace et transparente de l'épargne budgétaire des États membres et de veiller à l'adhésion aux règles régionales vis-à-vis des donateurs des pays émergents. Les services ont entamé des discussions avec la BEAC sur les options potentielles pour ce type de cadre et sont favorables à un processus davantage proactif pour trouver des solutions appropriées à cette question.



Point de vue des autorités

20. La BEAC étudie les options pour résoudre le non-respect de l'obligation de mise en commun des réserves. Les autorités ont réitéré que cette question ne mettait pas en danger la stabilité de la région et qu'elles œuvraient avec les États membres pour trouver une solution adaptée. L'une des options consisterait à créer un portefeuille plus diversifié d'actifs financiers pour les avoirs en devises qui dépassent les besoins de balance des paiements et qui sont gérés par la BEAC et qui offrirait aux pays membres des rendements plus élevés.

B. Mener la politique monétaire de manière plus efficace

21. Une liquidité excédentaire affaiblit la transmission de la politique monétaire. Le principal taux de politique monétaire de la BEAC n'est pas lié aux taux de prêt, ce qui explique que le canal du taux d'intérêt n'est pas effectif, alors que le peu de profondeur du système bancaire et le sous-développement des marchés financiers causent des faiblesses dans les canaux du crédit et des prix des actifs. De plus, le rattachement du franc CFA à l'euro laisse peu de marge de manœuvre au canal du taux d'intérêt pour jouer un rôle dans le mécanisme de transmission de la politique monétaire.

22. En dépit du faible volume d'intervention, les actions de politique monétaire de la BEAC se soldent par une injection de liquidités dans un système bancaire qui est déjà excédentaire. Étant donné l'absence d'un marché interbancaire qui fonctionne correctement pour allouer l'ample liquidité disponible dans la région, la BEAC a dû offrir des liquidités à certaines banques incapables de mobiliser des fonds par le biais du marché en raison du manque de confiance entre les banques. Les injections et les retraits simultanés de liquidités entravent le développement du marché, car la BEAC se substitue au marché. Les réserves excédentaires représentaient environ 200 % des réserves obligatoires en août 2013. En vue d'encourager les banques à effectuer des transactions sur le marché interbancaire, la BEAC a suspendu ses opérations d'absorption des liquidités en 2012. Il demeure que l'activité du marché interbancaire a été pratiquement non existante ces dernières années.

Avis des services du FMI¹²

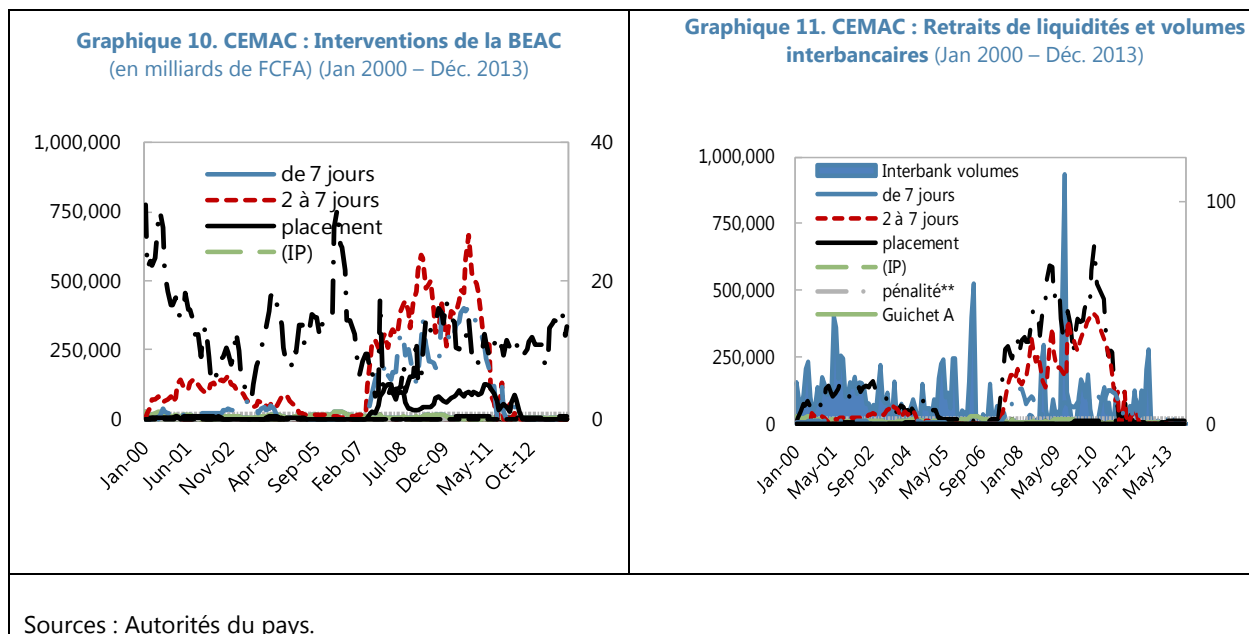
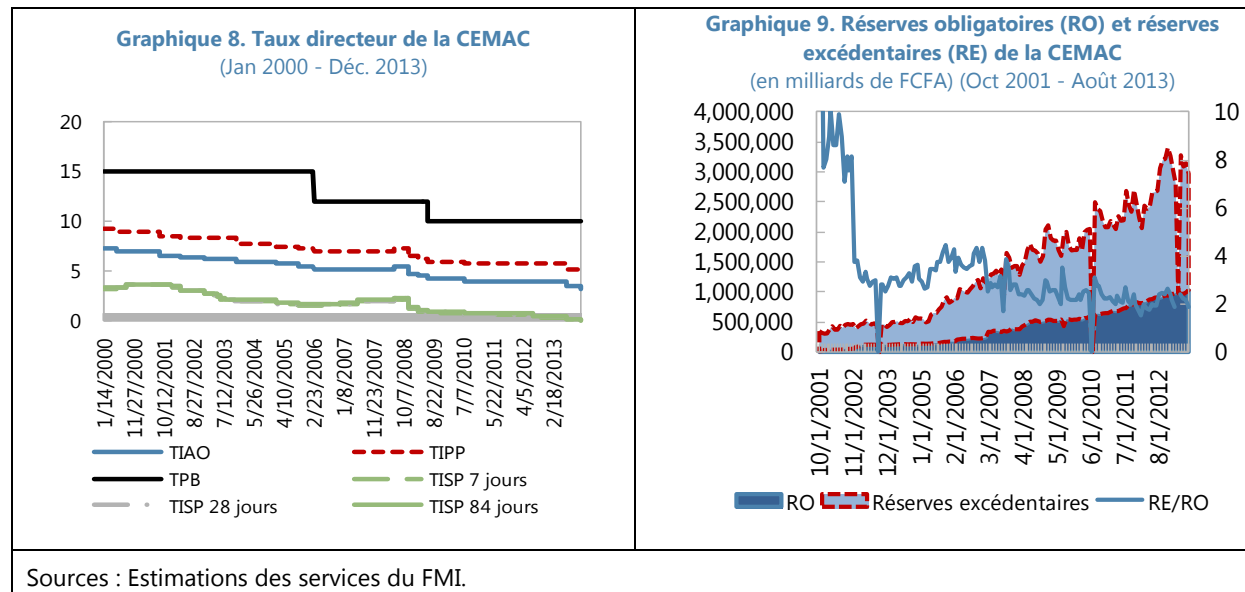
23. La BEAC peut accroître l'efficacité de sa politique monétaire moyennant une transition rapide et bien planifiée vers une politique monétaire basée sur le marché. Le régime de change fixe et les subventions de l'État dans certains pays de la CEMAC pour des produits clés, notamment des produits pétroliers, contribuent à stabiliser l'inflation. L'existence de contrôles de capitaux ménage une très étroite marge de manœuvre pour les actions de politique monétaire et empêche que les excédents de liquidité structurelle ne sortent de la CEMAC. Ces caractéristiques créent un environnement favorable à une réforme de la politique monétaire sans courir le risque de compromettre la stabilité monétaire. Dans ce contexte, il est particulièrement crucial de rehausser la

¹² Voir les Questions générales sur l'amélioration de la gestion de la liquidité et du cadre opérationnel de la politique monétaire de la BEAC pour de plus amples détails sur les recommandations des services du FMI.

capacité de la BEAC à gérer sa liquidité de manière effective. Comme première étape, la BEAC devraient accélérer la mise en œuvre de la décision de 2011 du Comité de politique monétaire qui consiste à geler et éliminer progressivement sur 10 ans le stock des avances de la banque centrale aux États, notamment en les encourageant à émettre des bons du trésor pour rembourser la banque centrale. Même si la liquidité excédentaire du système bancaire ne s'est pas traduite par des pressions inflationnistes à ce jour, la BEAC pourrait commencer à entreprendre des opérations monétaires destinées à stériliser les excédents de liquidité structurelle en vue de développer le marché interbancaire.

24. Pour l'avenir, la modernisation de la politique monétaire au sein de la CEMAC comporte un certain nombre de défis, les plus importants étant les suivants :

- *Calibrer les interventions de la BEAC sur la base de processus standards de prévision de la liquidité.* Les services de la BEAC responsables des prévisions de la liquidité devraient analyser l'effet des facteurs autonomes qui sont à l'origine de la baisse des réserves des banques en 2013, par rapport à la baisse des avoirs extérieurs. Pour cela, la création de bases de données quotidiennes, de même que la mise au point de techniques de prévision pour les facteurs autonomes de liquidité aideront à comprendre et à prévoir les tendances des réserves bancaires ;
- *Simplifier les instruments de la politique monétaire.* Pour ce faire, le plan de réforme devrait inclure l'élimination de la facilité de refinancement pour les prêts à long terme et l'exclusion des banques en difficulté des contreparties de la politique monétaire. De plus, bien que la liste des garanties admissibles puisse être élargie pour tenir compte du développement et de l'introduction éventuels de nouveaux instruments financiers et monétaires, il convient de faire preuve de prudence pour assurer que ces mesures ne se traduisent pas par des injections de liquidités plus importantes que nécessaire ;
- *Prendre des mesures concrètes pour redynamiser le marché monétaire.* En particulier, la BEAC devrait jouer un rôle important dans le développement des marchés de titres publics pendant la phase de transition ;
- *Fournir rapidement des ressources humaines et de technologies de l'information pour mettre en œuvre le plan de réforme et ;*
- *Renforcer la coordination de la politique* entre les différentes parties prenantes (à savoir, la COBAC, les gouvernements nationaux et les spécialistes en valeurs du Trésor), car ce sera un facteur clé de la réussite de la réforme.



Point de vue des autorités

25. La BEAC est consciente des limites de ses interventions et prévoit une réforme ambitieuse de son cadre de politique monétaire. La réforme à l'étude entraînera la transformation de l'organisation des activités de politique monétaire de même que l'établissement d'un lien plus étroit entre les cadres stratégique et opérationnel de la politique monétaire. Ce lien ferait intervenir le rétablissement des canaux de transmission de la politique monétaire moyennant la redynamisation des marchés interbancaires et des titres publics.

C. Assurer la stabilité du secteur financier et le financement adéquat de l'économie

Stabilité du secteur financier

26. Le système bancaire continue d'être vulnérable à un certain nombre de risques. Le risque de crédit semble être prédominant mais le système bancaire reste aussi vulnérable aux risques de liquidité, opérationnels, de réputation et juridiques. Les expositions des banques en raison de leurs prêts aux apparentés ont contribué à l'érosion du capital de certaines banques qui ont été restructurées ou placées sous administration provisoire. Les banques sont aussi éventuellement exposées aux chocs de liquidité causés par des fluctuations des recettes pétrolières ou par des banques en difficulté. Les institutions de micro-crédit ont commencé à prendre de l'importance dans certains pays (Cameroun et Congo) et leurs liens financiers avec le secteur bancaire ont été renforcés moyennant leurs dépôts dans les banques.

27. Les indicateurs de solidité financière de la région varient considérablement selon les pays et les banques. Bien qu'en 2013, les indicateurs globaux de la qualité des actifs et les ratios de solvabilité soient restés relativement stables, les prêts non productifs et les ratios de solvabilité varient considérablement selon les pays et les institutions. Qui plus est, la question des banques non viables et sous-capitalisées ne s'est pas améliorée. Le ratio agrégé de solvabilité du Cameroun, bien qu'inférieur au minimum réglementaire de 8 %, a continué à s'améliorer de 6,3 % à la fin de décembre 2012 à 7,9 % à la fin de décembre 2013, tandis que le ratio des prêts non productifs s'est nettement dégradé en Guinée Équatoriale.

28. Le renforcement des capacités de la COBAC devrait améliorer la surveillance du secteur financier. La COBAC, qui n'avait pas suffisamment de ressources pour s'acquitter de toutes ses missions de supervision bancaire, a nettement accru sa dotation en personnel très récemment. Les ressources humaines supplémentaires, après une formation adéquate, devraient permettre à la COBAC de renforcer ses capacités afin de faire appliquer la réglementation prudentielle. Pour autant, des effectifs supplémentaires seront aussi requis dans les domaines des analyses et de la réglementation. L'expansion du secteur financier non bancaire et le développement du micro-crédit et des services bancaires mobiles exigeront également un suivi ciblé de la COBAC.

Avis des services du FMI

29. Les services ont recommandé d'accélérer les plans de résolution des banques et de renforcer leurs contrôles internes. Bien que la réforme du cadre réglementaire ait progressé, elle devrait être accompagnée de réformes en vue de renforcer les capacités internes de la COBAC s'agissant de la notation des institutions financières qui sont de son ressort, de même que des notations extérieures de crédit.

30. Les services saluent les efforts de la COBAC en vue de mettre en œuvre la réforme de la réglementation, notamment s'agissant : (i) de la résolution des banques, (ii) de la classification des prêts non productifs, (iii) de la supervision consolidée et transfrontalière et (iv) du mécanisme d'octroi de licences et de pré-autorisation. En outre, la mission a encouragé la BEAC et la COBAC à

entamer les préparatifs de la prochaine actualisation du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) prévu pour la seconde moitié de 2014. L'évaluation offrira l'occasion d'examiner de manière plus détaillée les réformes entreprises ces dernières années et de recenser les défis qui subsistent.

Point de vue des autorités

31. La COBAC a estimé que des progrès considérables avaient été réalisés pour améliorer la supervision bancaire et renforcer la stabilité du secteur financier. Outre l'adoption d'une nouvelle réglementation, les nouveaux recrutements permettront de doubler la fréquence et la rapidité des inspections bancaires. Qui plus est, la mise en œuvre complète d'ECERBER, un système de communication à distance des informations financières pour les institutions financières, permettra d'améliorer la qualité de ces déclarations et les outils de supervision sur pièces.

32. Les autorités ont estimé que la situation des banques en difficulté dans la région s'était améliorée — notamment au Cameroun. Cependant, la liquidation des institutions insolubles rencontre encore des contraintes majeures. La COBAC suit de près toutes les banques en difficulté, mais elle connaît elle-même des difficultés en raison des faiblesses du système judiciaire régional et des retards dans l'adoption d'une nouvelle réglementation sur la gestion des crises. Le déménagement de la COBAC à Libreville, au début de juillet 2014, ralentira ses activités pendant quelques mois, mais ne devrait pas se traduire par des bouleversements majeurs.

Développement du secteur financier et financement de l'économie régionale

33. L'ampleur et la structure du secteur financier entravent sa capacité à financer l'économie régionale. Le total des actifs représente 25 % du PIB régional et l'activité du secteur est dominée par des banques dont le modèle commercial repose largement sur une politique restrictive de crédit destinée à attirer les grosses sociétés en appliquant des commissions élevées. L'accès au financement pour les particuliers et les petites et moyennes entreprises est limité et constitue un défi majeur dans la région. Les difficultés de l'évaluation des risques de crédit et les questions qui ont trait aux garanties et aux instruments de titres représentent des obstacles significatifs au développement de l'intermédiation bancaire. Qui plus est, la présence de grandes banques étrangères et de banques locales, de même que l'absence de confiance entre ces deux groupes d'institutions, sont un important défi pour la politique monétaire et la supervision bancaire.

34. L'inclusion financière dans la CEMAC reste extrêmement limitée. Pour la plupart des pays, le pourcentage de la population qui a accès aux services financiers — ce que l'on appelle l'inclusion financière — est bien inférieur au niveau attendu à l'égard de la structure des économies et à leur niveau de développement (voir Questions générales sur l'inclusion financière au sein de la CEMAC).

Avis des services du FMI

35. Les mesures pour encourager l’approfondissement du secteur financier devraient contribuer à alléger les contraintes qui pèsent sur le financement des économies de la Communauté. Les mesures doivent insister principalement sur : (i) la création d’un véritable marché régional de la dette, (ii) la création de centrales de risques et de systèmes de notation pour les entreprises, (iii) la fusion des deux bourses régionales, (iv) l’amélioration du système de garantie et de nantissement, (v) l’amélioration de l’infrastructure financière — y compris le système de paiement — et (vi) l’amélioration du climat régional des affaires. Les autorités pourraient mettre au point des stratégies en vue d’offrir un accès aux services financiers aux couches les plus vulnérables de la population et aux petites entreprises, notamment moyennant des réformes réglementaires et le développement de l’infrastructure financière. Les réformes réglementaires pourraient tenter de promouvoir le financement dans les zones rurales et d’adopter une réglementation pour les services virtuels et bancaires mobiles.

36. Les services du FMI se sont déclarés défavorables à l’utilisation par la BEAC des dépôts de l’État pour créer de nouveaux instruments de financement pour les projets d’infrastructure. Ils ont souligné que ce type de mesure serait équivalent à des prêts directs à l’État et gêneraient la conduite de la politique monétaire. Les services encouragent plutôt les autorités à redoubler d’efforts pour coordonner et assurer la transparence en vue du développement des marchés des titres d’État. Ces efforts pourraient inclure : (i) une amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette des États, (ii) l’allègement des contraintes potentielles liées à la syndication et (iii) le renforcement du rôle des spécialistes en valeurs du Trésor pour améliorer la liquidité du marché secondaire des titres publics de la CEMAC. Un marché des titres à moyen — et long — terme plus développé offrirait un financement adéquat des déficits budgétaires liés aux projets de développement des infrastructures. Les services ont aussi encouragé les autorités à renforcer les capacités de la BDEAC pour financer les grands projets d’infrastructures régionaux.

37. Un financement accru des projets d’infrastructure pourrait aussi s’inscrire dans un cadre institutionnel qui encourage la participation du secteur privé.¹³ Cela pourrait inclure davantage de partenariats public-privé de même qu’un renforcement du rôle des marchés financiers et des banques commerciales moyennant l’utilisation ciblée de méthodes innovatrices de financement. Ces mécanismes aideraient à limiter l’accumulation de la dette publique liée à l’intensification des investissements d’infrastructure, sous réserve que les sauvegardes adéquates sont mises en place pour limiter les passifs conditionnels et autres risques budgétaires.¹⁴ Pour faciliter les prêts bancaires, il serait souhaitable que les projets d’infrastructure soient répartis en sous-projets successifs correspondant aux différentes étapes de leur déroulement. De plus, les autorités régionales pourraient mettre en œuvre des systèmes de garantie pour réduire l’exposition des investisseurs au risque.

¹³ Voir Questions générales sur le financement des investissements d’infrastructures publiques.

¹⁴ Voir aussi Questions générales sur l’intensification des investissements publics, la croissance et la dynamique de la dette.

Point de vue des autorités

38. Les autorités considèrent qu'elles ont pris des mesures importantes pour appuyer le développement du secteur financier. Elles ont réalisé des progrès pour créer une centrale de risques et un système de notation qui pourraient devenir opérationnels d'ici à la fin de 2015. De plus, elles ont pris des mesures pour renforcer l'infrastructure financière moyennant un système plus solide de paiements pour appuyer le développement des services bancaires mobiles et des réseaux bancaires régionaux. Les autorités soulignent toutefois que des mesures importantes en vue de développer le système financier, telles que les réformes judiciaires pour remédier aux procédures lentes et inefficaces des tribunaux ou la mise au point de nouveaux produits financiers (par exemple, le crédit-bail), sont du ressort des États membres.

39. Les autorités ont souligné la nécessité de trouver de nouvelles sources innovatrices de financement pour appuyer la croissance. Elles estiment qu'il est nécessaire de faire un meilleur usage de l'épargne des États pour financer les besoins d'infrastructure de la région et estiment que la BEAC pourrait appuyer des mécanismes pour faire appel aux ressources des pays qui ont des excédents financiers pour financer des projets d'infrastructure dans les pays déficitaires. En même temps, elles reconnaissent qu'il convient de rechercher une participation accrue du secteur privé afin de limiter la dette publique.

D. Promouvoir l'intégration régionale et accroître le potentiel de croissance régionale

40. L'intégration régionale limitée et l'absence de coordination entre les politiques nationales de développement compromettent le potentiel de croissance régionale. Les niveaux de commerce intra-régional de la CEMAC se situent aux environs de 3 % du total des échanges, un chiffre inférieur à celui des autres initiatives d'intégration régionale africaines. Une intégration accrue pourrait doper la croissance régionale de 2 points de pourcentage en encourageant le commerce régional et la mise en œuvre plus efficace des politiques régionales.¹⁵ La signature d'un accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne pourrait aussi ouvrir de nouveaux marchés aux pays de la CEMAC et promouvoir une consolidation accrue du marché commun.

41. La faiblesse de la compétitivité et de la productivité régionales entrave la croissance des investissements privés. En comparaison avec d'autres pays d'Afrique subsaharienne qui enregistrent une croissance rapide, la croissance du PIB réel par habitant au sein de la CEMAC a été relativement modeste (voir Questions générales sur la croissance et la compétitivité dans la CEMAC). La faiblesse de la compétitivité structurelle de la CEMAC, de même que son faible facteur de productivité, sont largement imputables aux capacités limitées d'absorption des investissements, aux difficultés que rencontre le secteur privé pour avoir accès au financement et à un climat des affaires difficile qui gêne les investissements privés. En outre, la récurrence de chocs, conjuguée à des

¹⁵ « Évaluation des gains attendus de l'intégration économique régionale dans les pays de la Zone franc », FERDI, Septembre 2012, (http://www.ferdi.fr/uploads/sfCmsContent/html/135/Rapport_ZF_4oct_IMP.pdf)

mécanismes inefficaces d'absorption, ont aussi sapé les perspectives de croissance. La combinaison de ces facteurs réduit l'efficacité des investissements et limite les avantages de la stabilité macroéconomique régionale et d'un environnement international favorable.

Avis des services du FMI

42. Une coordination accrue entre les autorités régionales et nationales est nécessaire pour promouvoir l'intégration et le développement régionaux. Les services estiment qu'une meilleure coopération entre les États membres et avec les autorités régionales est nécessaire pour réussir à mettre en œuvre les principales initiatives régionales. Par exemple, les États membres devraient essayer d'arriver à s'entendre sur les négociations de l'APE afin d'éviter un processus de négociation à multiples vitesses qui pourrait donner lieu à des distorsions au sein de la CEMAC. Les autorités régionales et nationales devraient aussi définir un plan d'action régional pour améliorer le climat des affaires, en s'inspirant des pratiques internationales modèles. De même, la gestion des projets d'investissements publics devrait être améliorée moyennant la création de comités de suivi pour les grands projets nationaux et régionaux, qui mettent l'accent sur les projets porteurs de croissance. Dans ce contexte, les efforts destinés à renforcer le rôle de la BDEAC pour appuyer les politiques régionales de développement pourraient revêtir une importance particulière.

Point de vue des autorités

43. En dépit d'importantes contraintes opérationnelles, les autorités régionales ont mené un certain nombre d'initiatives régionales, telles que (i) le suivi de l'adoption des directives de GFP au niveau national, (ii) la mise en œuvre de la réforme organisationnelle et budgétaire de la commission de la CEMAC, (iii) la préparation d'une revue du plan régional de développement d'ici à 2015 pour assurer la cohérence entre les plans nationaux de développement, (iv) la préparation — avec le soutien de la Banque mondiale — d'une étude de faisabilité de la création d'un observatoire régional du climat des affaires, (v) la poursuite de la mise en œuvre des mesures destinées à réduire les barrières commerciales régionales et (vi) la préparation d'une étude en vue de réduire le tarif extérieur commun, éliminer la double taxation sur les produits des pays tiers et créer des règles d'origine qui couvrent la totalité de la CEMAC.

E. Renforcer la capacité institutionnelle

44. Le plan de réforme et de modernisation de la BEAC a fait quelques progrès, mais il convient de renforcer l'autonomie institutionnelle. Le cadre actuel ne donne pas suffisamment de latitude à la direction de la BEAC pour prendre des décisions de gestion. En outre, les progrès sont encore requis dans le domaine de la gestion des ressources humaines. La BEAC devrait également revoir les allocations budgétaires conformément aux priorités, notamment pour assurer la réussite de la réforme de la politique monétaire.

45. La Commission de la CEMAC se heurte à de graves contraintes en matière de personnel et de finances. Pour que la Commission s'acquitte de son rôle d'institution centrale de promotion et de mise en œuvre des initiatives régionales, de nouvelles dotations en personnel seront requises.

Outre les défis liés au fait qu'elle opère loin de son siège à cause du conflit en RCA, la Commission connaît aussi de sérieuses difficultés financières en raison des problèmes de recouvrement de sa principale source de financement, à savoir la TCI (taxe communautaire d'intégration, un impôt régional) auprès des États membres.

Avis des services du FMI

46. Les services du FMI ont encouragé la BEAC et la COBAC à renforcer leurs efforts de modernisation afin d'accroître leurs capacités et d'améliorer la gouvernance. Les efforts doivent porter plus précisément sur les domaines de réformes qui ont accusé des retards, tels que la réforme du cadre de la politique monétaire. Les services saluent la nette augmentation des effectifs de la BEAC et — surtout — de la COBAC, qui devrait permettre de renforcer la supervision régionale. De plus, ils apprécient le rôle accru joué par la salle des marchés qui gère actuellement une part importante des réserves de la BEAC et génère des rendements raisonnables. Les services encouragent les autorités à continuer à renforcer les capacités de la salle des marchés, notamment avec l'assistance de la Banque mondiale. Pour autant, ils notent que les départements des études de la BEAC et de la COBAC ont encore besoin de personnel supplémentaire, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la production et le suivi des principaux indicateurs économiques, monétaires et financiers.

47. La BEAC a accompli des progrès pour renforcer son cadre de sauvegardes, mais elle continue de faire face à certains défis. Conformément à la politique de sauvegardes qui s'applique aux banques centrales régionales, la BEAC a été soumise à une évaluation quadriennale en 2013. Celle-ci s'est déroulée alors que d'importants changements survenaient à la BEAC afin de relever le défi de la gouvernance et de maîtriser les difficultés apparues en 2009 ; cette évaluation a entraîné une intervention étroite pendant la période qui a suivi, au cours de laquelle le FMI a suivi de près les «mesures permanentes» de sauvegardes dans le contexte des nouvelles demandes et revues de programmes pour les pays de la CEMAC. L'évaluation de 2013 a relevé que les risques restaient importants et il a été décidé que les services du FMI continueraient de procéder à des visites annuelles en vue de suivre les recommandations prioritaires et les progrès du plan de réforme de la BEAC dans le cadre de la démarche des «mesures permanentes» de sauvegardes.¹⁶ Conformément à cette démarche, les services du FMI ont effectué une visite de sauvegardes à la BEAC au début d'avril 2014. Ils ont conclu que la BEAC avait fait de bons progrès dans la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de 2013 et que son plan de réforme progressait en vue de renforcer les contrôles à la banque. Ceci étant, la BEAC doit encore relever des défis relatifs à l'autonomie institutionnelle ; des réformes plus larges de la gouvernance restent indispensables à moyen terme. Les services continueront à suivre la BEAC de près afin d'évaluer la viabilité des mesures déjà en place de même que la mise en œuvre des réformes et des nouvelles mesures de sauvegardes à l'avenir. L'évolution de la mise en œuvre de ces mesures permettra aux services du FMI de décider si des progrès suffisants ont été réalisés pour interrompre le suivi annuel des mesures permanentes de sauvegardes et donc de revenir au cycle de quatre ans des évaluations complètes de sauvegardes qui s'applique aux banques centrales régionales.

¹⁶ Les services du FMI procèdent à un suivi annuel de l'évolution des sauvegardes à la BEAC depuis 2010.

48. Les services ont encouragé la commission de la CEMAC à poursuivre ses efforts en vue de promouvoir la mise en œuvre des politiques régionales. Le nouvel organigramme de la Commission devrait être mis en œuvre en ajoutant le personnel nécessaire. De plus, les événements en République Centrafricaine ont sérieusement limité l'efficacité de la Commission de la CEMAC au cours de l'année passée. Suite à son déménagement prévu à Libreville (Gabon), la Commission devrait continuer à mettre en œuvre plusieurs des importantes initiatives régionales, telles que (i) le suivi de l'adoption par les pays des directives de gestion des finances publiques, (ii) l'examen du plan économique régional et sa conformité avec les initiatives nationales de développement, (iii) la coordination et la complémentarité des plans d'infrastructure nationaux et (iv) le soutien des initiatives d'intégration régionale (fonctionnement du marché unique, commerce intracommunautaire et liberté de mouvement des personnes).

49. Les services du FMI ont souligné la nécessité de renforcer les capacités des institutions régionales afin d'améliorer la qualité des statistiques économiques et financières. La production des statistiques de la balance des paiements et la vérification des comptes nationaux réalisées par les États membres sont gênées par l'absence de ressources dans les départements des études et des analyses de la BEAC au siège et dans les directions nationales. Des améliorations majeures sont requises pour assurer une amélioration du suivi, de l'évaluation et de la coordination des politiques menées par les États membres.

Point de vue des autorités

50. Le plan de réforme de la BEAC a bien avancé, mais la réforme de la gouvernance se révèle plus difficile. Les autorités considèrent que la mise en œuvre des réformes s'est accélérée dans la plupart des domaines (par exemple, la comptabilité interne, la gestion du budget, la gestion des ressources humaines et la technologie de l'information) et elles espèrent l'achever d'ici à la fin de 2014. Toutefois, elles reconnaissent que les progrès restent lents s'agissant de la réforme de la charte de la BEAC et de sa gouvernance, car celle-ci exige l'approbation des pays membres.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

51. Les perspectives de croissance régionale à court terme devraient rester solides, mais les risques baissiers sont importants. La croissance non pétrolière continuera de s'appuyer sur les programmes d'investissements publics. Toutefois, une baisse prolongée des prix des hydrocarbures, déclenchée par un ralentissement mondial, aurait un impact substantiel sur le solde budgétaire et celui du compte extérieur courant et contraindrait vraisemblablement à une importante diminution des investissements publics. En outre, le climat régional des affaires difficile entrave gravement la croissance des investissements privés. Les institutions régionales continuent de se heurter à de graves contraintes de capacités et il convient de continuer à les renforcer afin qu'elles puissent jouer un rôle accru dans la coordination des efforts de réforme. Enfin, l'augmentation des risques de sécurité dans la région pourrait peser sur les IDE et la croissance.

52. La combinaison des politiques devrait être ajustée pour étayer la stabilité et la croissance. Les prix élevés du pétrole et l'allègement de la dette ont appuyé les efforts destinés à combler les déficits d'infrastructure, mais l'orientation de la politique budgétaire est devenue trop expansionniste dans plusieurs pays. Dans un contexte de baisse de la production pétrolière, il deviendrait difficile pour certains pays de faire face à un important choc extérieur négatif si les risques baissiers se concrétisaient. L'efficacité de la politique monétaire est très limitée en raison de la faiblesse des canaux de transmission. Le niveau des réserves extérieures reste adéquat, mais l'aggravation des déficits du compte courant pourrait devenir préoccupante. La question du non-respect de l'obligation de rapatriement des réserves par certains pays membres reste non résolue.

53. Le cadre actuel de surveillance de la CEMAC devrait être adapté pour mieux assurer la stabilité et la viabilité des politiques. La règle actuelle du déficit budgétaire peut encourager des politiques procycliques face à la volatilité des recettes pétrolières et elle ne permet pas de maîtriser les emprunts extérieurs pour les dépenses d'investissement. L'une des options pourrait consister à adopter une règle basée sur le solde budgétaire primaire structurel avec une formule de lissage du prix du pétrole. En outre, on pourrait abaisser le plafond de la dette de 70 % à environ 50 % du PIB pour limiter le risque de surendettement à l'avenir et renforcer la cohérence des critères de surveillance budgétaire. De plus, l'application de la surveillance budgétaire doit être renforcée, en assurant qu'elle est davantage internalisée par les pays membres.

54. Le cadre de politique monétaire peut devenir plus efficace. L'excédent de liquidité, l'inefficacité de la gestion de la liquidité et le sous-développement des marchés interbancaire et de la dette régionaux rendent la politique monétaire largement inefficace. La banque centrale régionale doit redoubler d'efforts pour relever ces défis. La coordination entre les différents acteurs (à savoir, la BEAC, les gouvernements nationaux et les spécialistes en valeurs du Trésor) sera un facteur clé de la réussite de toute réforme.

55. Il convient de renforcer les cadres de réglementation et de supervision pour assurer la stabilité financière et appuyer le développement du secteur financier dans la région. Les améliorations apportées à la capacité opérationnelle de la COBAC et la nouvelle réglementation contribueront à réduire les risques excessifs, en assurant le respect des obligations prudentielles et en améliorant la solidité du secteur financier. Cependant, de nouveaux progrès seront requis dans la mise en œuvre des plans de résolution des banques. De plus, la création de centrales de risques et des réformes du système judiciaire est essentielle pour promouvoir la croissance du crédit. Les autorités régionales et nationales devraient promouvoir des stratégies pour élargir l'accès au financement.

56. La promotion du financement des économies régionales doit reposer sur une participation accrue du secteur privé. Les autorités régionales doivent faire preuve de prudence lorsqu'elles envisagent le recours à l'épargne des États déposée à la BEAC pour financer des projets d'infrastructure. L'adoption de ces types de mesures est susceptible de déstabiliser la mise en œuvre des politiques macroéconomiques de la CEMAC. Les autorités devraient plutôt mettre l'accent sur la promotion d'une participation accrue du secteur privé reposant sur la création d'incitations appropriées d'investissements.

57. Il convient de redoubler d'efforts pour promouvoir l'intégration et doper la croissance et la compétitivité. Même si le taux de change effectif réel semble correspondre aux fondamentaux, la région se heurte à de graves questions de compétitivité structurelle. Les autorités devraient élaborer des actions concertées pour améliorer le climat des affaires et la gouvernance de la CEMAC en vue de doper la croissance des investissements privés et la diversification économique. Ces efforts devraient être complétés par une mise en œuvre plus rapide de la réforme institutionnelle des institutions régionales, qui a été trop lente. En particulier, il convient de renforcer l'autonomie institutionnelle de la BEAC.

58. Les institutions régionales doivent aussi mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'information économique et financière afin d'optimiser le suivi, l'évaluation et la transparence des politiques. En particulier, l'analyse des comptes nationaux et de la balance des paiements est entravée par la mauvaise qualité des statistiques établies dans ces domaines.

59. Le FMI continuera d'offrir une assistance technique pour appuyer les efforts de modernisation et de réformes des institutions régionales (voir Annexe d'information), sous réserve que son efficacité puisse être démontrée.

60. Il est proposé que les discussions avec les autorités de la CEMAC se déroulent selon le cycle standard de 12 mois.

Tableau 1. CEMAC : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–19

	(Variation annuelle en pourcentage)									
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	3,9	5,2	2,6	5,3	4,7	6,4	5,4	3,8	3,5	
PIB pétrolier	-2,2	-2,7	-7,1	3,2	1,8	6,1	5,9	-3,3	-6,5	
PIB non pétrolier	5,9	6,6	4,6	5,4	5,1	6,4	5,7	5,3	5,3	
Prix à la consommation (moyenne pour la période) ¹	2,5	2,7	1,8	2,7	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	
Prix à la consommation (fin de période) ¹	4,3	3,1	2,3	2,7	2,6	2,6	2,7	2,4	2,5	
Taux de change effectif nominal ¹	1,1	-3,1	3,1	
Taux de change effectif réel ¹	-0,9	-1,5	3,6	
	(Variations annuelles en pourcentage de la monnaie au sens large, début de période)									
Monnaie et crédit										
Avoirs extérieurs nets	16,9	9,5	-0,4	
Avoirs intérieurs nets	0,4	6,7	9,0	
Monnaie au sens large	18,0	16,6	6,4	
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Épargne nationale brute	33,0	30,4	28,3	28,7	27,3	26,3	24,7	23,4	22,3	
Investissements intérieurs bruts	31,2	31,0	31,4	31,9	31,1	29,7	27,4	26,5	26,0	
Dont: publics	13,9	14,1	14,8	14,5	13,4	11,8	10,6	9,8	9,4	
Opérations financières de l'État										
Total recettes, dons exclus	27,9	27,9	26,8	26,1	25,9	25,3	24,8	24,1	23,1	
Dépenses publiques	25,6	29,4	29,5	29,5	29,2	28,0	26,9	26,5	26,1	
Solde budgétaire primaire de base ²	5,6	2,0	2,3	1,4	1,6	1,3	1,7	1,5	0,9	
Solde budgétaire de base ³	4,9	0,7	0,5	-0,1	0,2	0,4	0,8	0,5	-0,2	
Solde budgétaire global, dons exclus	2,0	-1,6	-2,7	-3,5	-3,4	-2,7	-2,2	-2,4	-3,0	
Solde primaire	3,6	0,3	-0,4	-1,3	-1,3	-1,2	-0,7	-0,8	-1,4	
Solde budgétaire global non pétr., dons exclus (% du PIB non pétrolier)	-26,2	-31,1	-27,9	-26,8	-24,4	-21,7	-19,6	-17,7	-16,1	
Solde primaire non pétrolier (% du PIB non pétrolier)	-23,7	-28,0	-24,6	-23,6	-21,5	-19,7	-17,6	-15,7	-14,1	
Total dette publique	19,2	20,0	22,9	23,7	25,2	26,7	28,2	30,4	32,2	
Secteur extérieur										
Exportations de biens et de services non facteurs	55,5	55,1	51,3	49,3	46,3	45,1	43,9	41,2	38,3	
Importations de biens et de services non facteurs	43,8	43,5	43,4	42,2	41,6	40,2	38,5	37,1	36,0	
Solde des biens et des services non facteurs	11,7	11,6	7,9	7,2	4,7	4,9	5,4	4,2	2,3	
Compte courant, dons inclus	1,8	-0,6	-3,1	-3,2	-3,8	-3,4	-2,7	-3,2	-3,7	
Dette extérieure publique	12,4	14,2	16,8	17,2	18,4	19,0	19,7	20,6	21,1	
Réserves officielles brutes (fin de période)										
Millions de dollars	15 717	17 531	17 490	17 698	17 528	18 325	19 750	20 945	21 489	
Mois d'import. biens et services (moins importations intra-régionales)	5,0	5,4	5,1	5,0	4,8	4,8	5,1	5,3	5,8	
Pourcentage de la monnaie au sens large	85,6	88,6	80,4	
<i>Pour mémoire :</i>										
PIB nominal (milliards de FCFA)	42 407	45 445	45 727	48 273	49 827	52 728	55 904	57 872	60 027	
Franc CFA pour un dollar, moyenne	471,9	510,5	494	479	471	465	458	452	445	
Prix du pétrole (dollars le baril)	104,0	105,0	104	104	98	93	90	88	87	

Sources : Compilations des services du FMI.

¹ En utilisant comme pondération les parts de PIB des États membres en PPA en dollars.² Dons et investissements financés sur ressources extérieures et paiements d'intérêts exclus.³ Dons et investissements financés sur ressources extérieures exclus.

Tableau 2. CEMAC : Objectifs du Millénaire pour le développement, 2012

	1990		2012	
	CEMAC	AfSS	CEMAC	AfSS
Objectif 1 : Éradiquer la pauvreté extrême et la faim				
Ratio emploi/population, plus de 15 ans, total (%)	64	63	67	66
Ratio emploi/population, 15-24 ans, total (%)	50	49	45	48
PIB par personne employée (PPA 1990, dollars constants)	...	2,479	2,882	3,504
Revenu détenu par la tranche inférieure de 20 %
Prévalence de la malnutrition (% des enfants de moins de 5 ans)	18	...	7	14
Écart de pauvreté à 1,25 dollar/jour (PPA) (%)
Taux de pauvreté à 1,25 dollar/jour (PPA) (% de la population)
Emploi vulnérable, total (% de l'emploi total)
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous				
Taux d'alphabétisation, filles (% des filles de 15-24 ans)
Taux d'alphabétisation, garçons (% garçons, 15-24 ans)
Persistance jusqu'à dernière année primaire (% cohorte)
Taux d'achèvement enseignement primaire (% groupe d'âge concerné)	40	51	56	68
Scolarisation totale, primaire (% net)	65	...	79	80
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes				
Proportion des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	12	...	12	20
Taux d'inscription des filles en enseignement primaire par rapport aux garçons (%)	71	...	89	94
Taux d'inscription des filles en enseignement secondaire par rapport aux garçons (%)	52	...	67	88
Taux d'inscription des filles en enseignement universitaire par rapport aux garçons (%)	19	...	49	82
Part des femmes employées en dehors de l'agriculture (% de l'emploi non agricole)	13	48
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile				
Vaccination contre la rougeole (% des enfants, 12-23 mois)	68	57	66	79
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	95	105	70	58
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	151	175	105	87
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle				
Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1000 femmes de 15-19 ans)	118	99
Accouchements pratiqués par un personnel soignant qualifié (% du total)	58	...	91	69
Prévalence de la contraception (% des femmes de 15-49 ans)	16	15	38	21
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes)	763	870
Femmes enceintes recevant des soins prénataux (%)	79	...	94	89
Besoins en contraception non satisfaits (% femmes mariées de 15-49 ans)	22	...	27	27
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies				
Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	126	210	284	280
Prévalence du VIH, femmes (% des 15-24 ans)	2	3
Prévalence du VIH, hommes (% des 14-24 ans)	1	1
Prévalence du VIH, total (% de la population 15-49 ans)	2	2	4	5
Taux de détection des cas de tuberculose (% , toutes formes)	52	39	58	59
Objectif 7 : Assurer un environnement durable				
Emissions de CO2 (kg par \$ PPA de PIB)	0	1
Emissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)	1	1
Zones forestières (% de la superficie)	53	31
Accès à des équipements sanitaires améliorés (% de la population ayant accès)	21	27	27	34
Accès à des sources d'eau améliorées (% de la population ayant accès)	49	49	72	73
Régions marines protégées (% de la superficie)	0	3	2	10
Zones terrestres protégées (% de la superficie terrestre totale)	8	11	19	16
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement				
APD nette reçue par habitant (dollars courants)	94	35	35	85
Service de la dette (GCE et FMI uniquement, en % exportations, envois fonds travailleurs exclus)	4	4
Utilisateurs d'Internet (pour 100 personnes)	0	0	7	11
Abonnements au téléphone portable (pour 100 personnes)	0	0	78	67
Lignes de téléphone (pour 100 personnes)	0,6	1	1	3
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	6	6	5	5
Autres				
RNB par habitant, méthode Atlas (dollars courants)	690	586	4,800	2,298
RNB, méthode Atlas (dollars courants), milliards	21	...	77	1,372
Formation brute de capital (% du PIB)	15	18	29	26
Espérance de vie à la naissance, total (années)	53	50	55	58
Taux d'alphabétisation, total adultes (% des 15 ans et plus)	34
Population, total (millions)	25	...	45	875
Commerce (% du PIB)	67	52	79	83

Source : Indicateurs du développement dans le monde.

Tableau 3. CEMAC : Comptes nationaux, 2011–19

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Variation annuelle en pourcentage)								
PIB réel									
Cameroun	4.1	4.6	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5
République Centrafricaine	3.3	4.1	-36.0	1.5	5.3	5.7	5.7	5.8	5.7
Tchad	0.1	8.9	3.9	9.2	6.6	9.6	7.0	3.1	3.3
Congo, République du	3.4	3.8	3.3	6.0	7.5	7.3	9.0	3.5	1.9
Guinée équatoriale	5.0	3.2	-4.9	-2.4	-8.3	0.9	-5.5	-7.7	-9.4
Gabon	6.9	5.5	5.9	5.8	6.4	6.8	6.1	6.1	5.8
CEMAC	3.9	5.2	2.6	5.3	4.7	6.4	5.4	3.8	3.5
PIB nominal									
Cameroun	7.2	7.7	7.0	7.6	7.5	7.6	7.5	7.5	7.6
République Centrafricaine	5.3	6.9	-31.4	6.4	10.2	8.1	7.7	8.1	8.0
Tchad	8.7	10.1	4.9	13.5	8.8	12.3	7.7	2.0	4.0
Congo, République du	14.4	2.6	-4.6	3.2	5.2	4.1	13.1	1.2	-1.9
Guinée équatoriale	29.2	13.5	-8.6	-3.2	-13.4	-3.0	-7.6	-8.5	-9.0
Gabon	22.9	2.7	4.6	5.6	2.8	4.3	4.9	5.5	6.1
CEMAC	15.0	7.2	0.6	5.6	3.2	5.8	6.0	3.5	3.7
PIB réel non pétrolier									
Cameroun	4.6	4.6	5.6	5.6	5.4	5.4	5.4	5.4	5.5
République Centrafricaine	3.3	4.1	-36.0	1.5	5.3	5.7	5.7	5.8	5.7
Tchad	0.2	11.6	5.9	6.3	4.9	4.9	4.9	4.9	5.0
Congo, République du	7.4	9.7	8.1	7.5	7.3	8.5	6.3	5.0	5.2
Guinée équatoriale	9.9	0.3	2.9	-0.4	-4.8	5.6	2.7	-1.0	-1.0
Gabon	12.2	10.4	9.1	7.2	8.9	9.2	8.2	7.9	7.2
CEMAC	5.9	6.6	4.6	5.4	5.1	6.4	5.7	5.3	5.3
Inflation des prix à la consommation (moyenne pour la période)									
Cameroun	2.9	2.4	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
République Centrafricaine	1.2	5.9	6.6	4.5	4.2	2.0	1.8	2.0	2.0
Tchad	1.9	0.9	-0.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Congo, République du	1.8	5.0	4.6	3.0	2.9	2.9	2.8	2.7	2.4
Guinée équatoriale	4.8	3.4	3.2	3.9	3.7	3.4	3.2	3.0	3.0
Gabon	1.3	2.7	0.5	4.7	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
CEMAC	2.5	2.7	1.8	2.7	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0
Inflation fin de période									
Cameroun	2.7	2.5	1.7	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
République Centrafricaine	4.3	5.9	5.9	3.9	2.3	1.5	2.0	2.0	2.0
Tchad	10.8	2.1	0.9	3.7	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Congo, République du	1.8	7.5	2.1	3.2	2.5	2.6	3.9	2.0	2.5
Guinée équatoriale	4.9	2.6	4.9	3.7	3.4	3.4	3.2	2.8	2.7
Gabon	2.3	2.2	3.3	1.7	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
CEMAC	4.3	3.1	2.3	2.7	2.6	2.6	2.7	2.4	2.5
	(Pourcentage du PIB)								
Épargne nationale brute									
Cameroun	17.5	17.1	17.2	17.6	17.7	17.9	18.1	18.4	18.7
République Centrafricaine	4.6	9.4	-1.7	-2.3	3.0	5.0	5.9	6.8	7.5
Tchad	22.8	22.8	17.3	26.3	24.9	25.6	21.4	18.7	16.2
Congo, République du	31.1	24.7	27.4	33.4	30.7	31.9	32.4	31.3	29.1
Guinée équatoriale	59.7	49.9	46.4	42.8	44.0	40.2	38.1	36.2	38.8
Gabon	44.3	44.2	41.2	36.6	34.0	31.0	27.8	26.1	24.2
CEMAC	33.0	30.4	28.3	28.7	27.3	26.3	24.7	23.4	22.3
Investissement intérieur brut									
Cameroun	20.2	20.7	21.1	21.4	21.9	22.3	22.5	22.9	23.1
République Centrafricaine	12.2	15.0	8.7	11.6	16.4	17.5	18.1	18.7	19.4
Tchad	28.5	31.5	26.7	33.1	31.1	30.2	25.1	23.2	21.3
Congo, République du	25.3	26.0	30.9	36.4	34.9	34.0	30.9	30.8	31.5
Guinée équatoriale	60.3	54.4	58.4	53.0	54.6	49.1	46.2	44.2	45.9
Gabon	31.1	30.1	30.7	30.1	30.0	28.5	26.5	25.5	24.3
CEMAC	31.2	31.0	31.4	31.9	31.1	29.7	27.4	26.5	26.0

Sources : Données réelles des autorités et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. CEMAC : Taux de change effectif nominal réel, 2005–13

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de change effectif nominal									
	(Indice, 2005=100)								
Cameroun	100.0	99.5	102.6	105.1	106.1	101.4	102.7	99.4	103.0
République Centrafricaine	100.0	99.9	102.9	105.5	104.7	100.3	101.1	98.1	101.6
Tchad	100.0	100.0	102.5	105.4	106.3	103.2	104.4	101.9	103.9
Congo, République du	100.0	99.9	102.6	106.4	105.6	100.3	101.5	98.5	102.3
Guinée équatoriale	100.0	99.7	104.3	110.4	109.0	104.1	106.1	100.9	103.5
Gabon	100.0	100.0	102.1	104.1	103.3	99.8	100.1	97.5	100.5
CEMAC ¹	100.0	99.8	102.7	105.9	105.9	101.6	102.8	99.6	102.7
	(Variation annuelle en pourcentage)								
Cameroun	-1.7	-0.5	3.1	2.5	0.9	-4.4	1.2	-3.2	3.6
République Centrafricaine	-1.4	-0.1	3.0	2.5	-0.8	-4.2	0.8	-3.0	3.6
Tchad	0.0	0.0	2.5	2.8	0.9	-2.9	1.2	-2.4	1.9
Congo, République du	-1.1	-0.1	2.7	3.7	-0.8	-5.0	1.1	-2.9	3.9
Guinée équatoriale	-0.2	-0.3	4.6	5.8	-1.3	-4.5	2.0	-5.0	2.6
Gabon	-0.5	0.0	2.2	1.9	-0.7	-3.4	0.3	-2.6	3.1
CEMAC ¹	-0.9	-0.2	3.0	3.1	0.0	-4.0	1.1	-3.1	3.1
	(Indice, 2005=100)								
Cameroun	100.0	101.5	102.5	105.5	107.8	101.1	101.1	96.8	99.6
République Centrafricaine	100.0	104.0	105.2	113.3	115.7	110.3	109.2	109.4	110.1
Tchad	100.0	104.7	94.9	102.5	112.0	103.6	96.2	100.4	103.8
Congo, République du	100.0	101.7	103.6	108.6	112.0	108.7	108.0	106.4	112.3
Guinée équatoriale	100.0	101.5	106.4	115.5	119.3	120.5	127.4	125.8	135.1
Gabon	100.0	96.4	101.0	104.5	105.3	101.3	99.9	97.7	99.5
CEMAC ¹	100.0	101.1	101.6	106.8	110.4	105.2	104.2	102.7	106.3
	(Variation annuelle en pourcentage)								
Cameroun	-2.6	1.5	1.0	3.0	2.2	-6.3	0.1	-4.2	2.8
République Centrafricaine	-0.8	4.0	1.2	7.7	2.0	-4.7	-1.0	0.2	0.6
Tchad	4.9	4.7	-9.4	8.0	9.3	-7.5	-7.1	4.3	3.4
Congo, République du	-1.2	1.7	1.9	4.8	3.2	-3.0	-0.7	-1.5	5.6
Guinée équatoriale	2.6	1.5	4.9	8.6	3.3	1.0	5.7	-1.3	7.4
Gabon	1.0	-3.6	4.7	3.5	0.8	-3.8	-1.4	-2.2	1.9
CEMAC ¹	0.3	1.1	0.5	5.1	3.4	-4.7	-0.9	-1.5	3.6

Sources : FMI, Système de notes d'information.

¹ Les données de la CEMAC sont pondérées selon le PIB en PPA dollars.

Tableau 5a. CEMAC : Balance des Paiements, 2011–19

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(milliards de FCFA)								
Solde compte courant	775	-295	-1,421	-1,525	-1,893	-1,781	-1,529	-1,832	-2,229
Solde biens et services	4,961	5,263	3,599	3,461	2,341	2,604	3,007	2,413	1,361
Total exportations	23,518	25,040	23,465	23,813	23,081	23,777	24,554	23,869	22,974
Exportations de biens	21,923	23,421	21,637	21,866	21,011	21,575	22,209	21,369	20,296
Exportations de pétrole	19,197	20,382	18,112	18,117	17,000	17,222	17,436	16,221	14,734
Exportations non pétrolières	2,726	3,039	3,526	3,749	4,011	4,353	4,772	5,147	5,562
Exportations de services	1,594	1,620	1,828	1,947	2,070	2,202	2,346	2,501	2,678
Total importations	18,557	19,777	19,866	20,352	20,740	21,173	21,547	21,457	21,613
Importations de biens	12,104	12,982	13,026	13,271	13,380	13,458	13,560	13,445	13,614
Importations de services	6,453	6,796	6,841	7,081	7,360	7,715	7,987	8,011	8,000
Revenu, net	-4,243	-5,609	-5,143	-5,124	-4,358	-4,499	-4,651	-4,379	-3,732
Revenu, crédits	232	266	204	203	207	211	216	221	228
Revenu, débits	-4,474	-5,875	-5,347	-5,327	-4,565	-4,710	-4,867	-4,600	-3,960
Dont:									
Revenu des investissements, débit	-2,012	-1,683	-1,564	-1,754	-2,023	-2,083	-2,382	-2,397	-2,344
Intérêts payés sur la dette publique	-69	-63	-73	-89	-101	-130	-156	-174	-193
Intérêts payés sur la dette non publique	-445	-505	-469	-474	-441	-428	-5	-6	-6
Transferts courants, net	57	51	124	138	125	113	115	134	142
Transferts courants privés, net	-123	-83	-62	-56	-57	-66	-66	-63	-58
Transferts courants officiels, net	181	135	186	194	181	179	180	197	200
Solde compte capital et compte financier	-294	-685	1,584	1,778	2,037	1,855	1,640	1,973	2,368
Solde compte de capital (transferts de capitaux inclus)	154	202	147	242	244	234	247	263	282
Solde du compte financier (réserves incluses)	-448	-887	1,437	1,537	1,792	1,621	1,393	1,710	2,087
Investissements directs, net	2,432	2,405	2,607	2,865	2,739	2,750	2,281	2,186	2,015
Investissements de portefeuille, net	-25	-1	-26	-25	-25	-24	-24	-24	-23
Autres investissements, net	-2,203	-1,757	-1,454	-1,463	-1,151	-834	-342	-39	209
Avoirs de réserves (accumulation -)	-652	-1,533	309	160	229	-270	-522	-413	-113
Erreurs et omissions, net	-481	980	-163	-253	-144	-74	-111	-141	-139
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB nominal	42,407	45,445	45,727	48,273	49,827	52,728	55,904	57,872	60,027
Réserves officielles brutes (fin de période)									
Milliards de FCFA	7,416	8,950	8,641	8,481	8,252	8,522	9,044	9,457	9,570
Millions de dollars	15,717	17,531	17,490	17,698	17,528	18,325	19,750	20,945	21,489
Mois d'importations de biens et de services	5.0	5.4	5.1	5.0	4.8	4.8	5.1	5.3	5.8

Sources : BEAC et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5b. CEMAC : Indicateurs de la Balance des Paiements par pays, 2011–19

(Pourcentage du PIB)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde transactions courantes									
Cameroun	-2.7	-3.6	-3.9	-3.8	-4.2	-4.4	-4.4	-4.5	-4.4
République Centrafricaine	-7.6	-5.6	-10.4	-13.9	-13.4	-12.5	-12.1	-11.9	-11.9
Tchad	-5.6	-8.7	-9.5	-6.8	-6.2	-4.6	-3.6	-4.5	-5.1
Congo, République du	6.1	-1.2	-3.6	-3.0	-4.2	-2.1	1.6	0.6	-2.4
Guinée équatoriale	-0.6	-4.6	-12.0	-10.2	-10.6	-9.0	-8.1	-8.0	-7.1
Gabon	13.2	14.0	10.6	6.5	4.0	2.4	1.3	0.6	-0.1
CEMAC	1.8	-0.6	-3.1	-3.2	-3.8	-3.4	-2.7	-3.2	-3.7
Exportations de pétrole									
Cameroun	11.1	11.2	10.7	10.5	10.0	9.7	9.5	9.4	9.3
République Centrafricaine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Tchad	32.2	30.2	24.1	27.1	27.7	32.1	32.8	29.2	25.5
Congo, République du	76.2	63.8	62.7	60.4	57.2	53.6	54.6	51.4	45.9
Guinée équatoriale	89.7	91.8	87.3	85.5	82.1	81.5	78.4	72.2	64.6
Gabon	48.9	48.5	44.2	40.3	35.8	31.9	28.7	26.3	24.0
CEMAC	45.3	44.8	39.6	37.5	34.1	32.7	31.2	28.0	24.5
Importations									
Cameroun	30.9	30.8	30.3	30.0	29.8	29.2	28.8	28.7	28.5
République Centrafricaine	22.4	21.6	24.6	26.4	25.9	24.9	24.4	24.0	23.8
Tchad	48.0	49.0	42.4	42.2	41.6	42.7	41.6	39.1	36.4
Congo, République du	59.6	51.4	63.4	64.2	62.5	58.4	53.3	52.1	52.6
Guinée équatoriale	69.4	65.3	68.5	64.5	68.7	65.9	65.2	62.7	64.3
Gabon	30.1	31.7	32.8	31.9	31.4	30.5	29.8	29.5	28.8
CEMAC	43.8	43.5	43.4	42.2	41.6	40.2	38.5	37.1	36.0
Solde du compte de capital									
Cameroun	0.1	0.1	0.0	0.3	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1
République Centrafricaine	2.5	3.9	1.4	2.9	3.6	3.7	3.7	3.7	3.7
Tchad	1.5	2.2	1.6	1.8	1.8	1.7	1.7	1.8	1.8
Congo, République du	0.5	0.1	0.4	0.6	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3
Guinée équatoriale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Gabon	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CEMAC	0.4	0.4	0.3	0.5	0.5	0.4	0.4	0.5	0.5
Investissements directs étrangers									
Cameroun	1.9	3.1	2.7	2.3	1.9	1.7	1.4	1.2	1.1
République Centrafricaine	1.7	3.3	0.0	0.5	2.2	2.1	2.0	1.9	2.0
Tchad	2.3	2.8	3.9	6.1	5.5	5.3	3.5	2.6	1.7
Congo, République du	22.2	15.1	19.5	20.4	18.3	17.9	12.0	11.8	11.0
Guinée équatoriale	3.6	3.5	3.8	4.3	4.8	4.8	5.0	5.2	5.6
Gabon	3.7	3.8	4.3	3.6	3.2	2.9	3.0	3.1	3.1
CEMAC	5.7	5.3	5.7	5.9	5.5	5.2	4.1	3.8	3.4
Réserves									
				(Millions de dollars)					
Cameroun	3,199	3,381	3,288	3,252	3,185	3,119	3,054	2,989	2,926
République Centrafricaine	155	158	179	181	204	206	208	207	214
Tchad	951	1,156	1,134	1,134	1,111	1,655	2,440	3,288	3,952
Congo, République du	5,641	5,550	5,005	5,795	7,133	8,462	9,672	10,465	10,762
Guinée équatoriale	3,054	4,397	4,258	3,866	3,015	2,515	2,451	2,401	2,362
Gabon	2,157	2,352	3,087	3,016	2,957	3,023	3,078	3,128	3,161
CEMAC	15,717	17,531	17,490	17,782	18,143	19,519	21,441	23,016	23,917

Sources : BEAC et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6a. CEMAC : Soldes budgétaires, 2011–19

(Pourcentage du PIB)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire global (dons exclus)									
Cameroun	-3.7	-2.9	-4.4	-6.1	-6.2	-5.3	-5.2	-5.1	-4.9
République Centrafricaine	-4.9	-4.9	-9.0	-11.8	-2.3	-3.2	-3.8	-4.0	-4.1
Tchad	0.8	-2.2	-4.2	-2.6	-3.1	-1.1	0.4	0.8	-0.6
Congo, République du	15.9	6.3	8.1	4.9	4.2	3.9	4.8	4.0	1.9
Guinée Equatoriale	1.1	-9.8	-7.8	-6.4	-3.7	-1.9	-1.4	-0.7	0.7
Gabon	2.4	1.5	-1.7	-2.7	-3.9	-4.5	-4.9	-5.6	-6.3
CEMAC	2.0	-1.6	-2.7	-3.5	-3.4	-2.7	-2.2	-2.4	-3.0
Solde budgétaire global (dons inclus)									
Cameroun	-3.2	-2.5	-4.1	-5.6	-5.7	-5.0	-4.9	-4.8	-4.7
République Centrafricaine	-2.4	0.0	-6.3	-8.9	1.3	0.5	0.0	-0.3	-0.4
Tchad	2.4	0.5	-2.1	-0.4	-1.2	0.8	2.3	2.6	1.3
Congo, République du	16.5	6.4	8.5	5.4	4.5	4.2	5.1	4.3	2.2
Guinée Equatoriale	1.1	-9.8	-7.8	-6.4	-3.7	-1.9	-1.4	-0.7	0.7
Gabon	2.4	1.5	-1.7	-2.7	-3.9	-4.5	-4.9	-5.6	-6.3
CEMAC	2.7	-1.2	-2.1	-2.8	-2.7	-2.1	-1.7	-1.9	-2.5
Solde de base¹									
Cameroun	-2.4	-0.9	-1.0	-2.3	-2.6	-2.8	-2.9	-2.9	-2.8
République Centrafricaine	-2.0	-0.2	-7.5	-8.9	2.7	1.5	1.0	0.7	0.6
Tchad	3.1	1.7	-2.0	-0.1	0.5	2.3	3.8	4.4	3.1
Congo, République du	19.1	10.5	16.0	10.9	8.7	7.9	8.1	7.1	4.8
Guinée Equatoriale	5.0	-9.8	-7.8	-6.4	-3.7	-1.9	-1.4	-0.7	0.7
Gabon	5.2	3.5	1.2	0.8	0.5	0.0	-0.2	-1.1	-2.0
CEMAC	4.9	0.7	0.5	-0.1	0.2	0.4	0.8	0.5	-0.2
Solde budgétaire primaire (dons inclus)									
Cameroun	-2.2	-1.2	-3.6	-5.0	-5.0	-4.2	-4.0	-3.9	-3.7
République Centrafricaine	-1.7	0.7	-5.7	-8.1	2.0	1.1	0.6	0.3	0.2
Tchad	3.0	0.9	-1.5	0.3	-0.7	1.2	2.7	3.0	1.5
Congo, République du	19.3	10.6	16.3	11.0	8.8	4.4	5.3	4.5	2.4
Guinée Equatoriale	1.5	-9.5	-7.4	-6.2	-3.4	-1.6	-1.2	-0.5	0.9
Gabon	2.4	3.3	-0.2	-0.8	-1.8	-2.2	-2.5	-2.9	-3.4
CEMAC	3.6	0.3	-0.4	-1.3	-1.3	-1.2	-0.7	-0.8	-1.4
Recettes publiques (dons exclus)									
Cameroun	17.5	17.5	17.8	18.0	17.7	17.5	17.3	17.2	17.3
République Centrafricaine	10.8	11.5	5.7	6.4	18.9	19.6	20.2	20.5	21.0
Tchad	23.2	21.8	17.8	18.1	16.9	19.0	20.3	21.0	20.4
Congo, République du	42.0	42.5	46.5	46.1	44.0	43.3	40.0	38.8	37.4
Guinée Equatoriale	38.4	38.0	34.7	33.4	38.5	35.8	34.8	32.8	30.0
Gabon	28.0	29.0	28.4	27.0	26.3	25.9	25.2	24.6	23.5
CEMAC	27.9	27.9	26.8	26.1	25.9	25.3	24.8	24.1	23.1
Dépenses publiques									
Cameroun	20.5	19.5	22.1	24.0	23.9	22.7	22.5	22.3	22.2
République Centrafricaine	15.7	16.3	14.7	18.2	21.2	22.8	24.0	24.5	25.1
Tchad	22.4	23.9	22.1	20.7	20.0	20.1	19.9	20.2	21.0
Congo, République du	26.1	36.2	38.4	41.2	39.8	39.4	35.2	34.7	35.5
Guinée Equatoriale	37.3	47.8	42.6	39.8	42.2	37.7	36.1	33.5	29.3
Gabon	25.7	27.4	30.0	29.8	30.2	30.3	30.1	30.2	29.9
CEMAC	25.6	29.4	29.5	29.5	29.2	28.0	26.9	26.5	26.1

Sources : Autorités des pays et projections des services du FMI.

¹ Solde budgétaire global, dons et investissements financés sur ressources extérieures exclus.

Tableau 6b. CEMAC : Soldes budgétaires non pétroliers, 2011–19

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire non pétrolier (dons exclus)									
Cameroun	-9,5	-8,7	-10,0	-11,5	-11,3	-10,1	-9,8	-9,6	-9,5
République Centrafricaine	-4,9	-4,9	-9,0	-11,8	-2,3	-3,2	-3,8	-4,0	-4,1
Tchad	-23,6	-26,3	-21,3	-20,5	-19,0	-19,9	-19,2	-17,8	-17,1
Congo, République du	-57,2	-74,9	-62,7	-61,9	-54,4	-48,1	-42,4	-36,9	-31,8
Guinée Équatoriale	-80,8	-105,3	-85,0	-74,8	-73,6	-60,1	-50,6	-41,2	-30,6
Gabon	-25,0	-24,4	-26,7	-25,5	-23,5	-21,3	-19,6	-18,8	-18,3
CEMAC	-26,2	-31,1	-27,9	-26,8	-24,4	-21,7	-19,6	-17,7	-16,1
Solde budgétaire non pétrolier (dons inclus)									
Cameroun	-8,3	-7,3	-9,5	-10,8	-10,6	-9,7	-9,5	-9,3	-9,3
République Centrafricaine	-2,4	0,0	-6,3	-8,9	1,3	0,5	0,0	-0,3	-0,4
Tchad	-21,4	-22,5	-18,3	-17,3	-16,3	-17,2	-16,5	-15,3	-14,6
Congo, République du	-55,5	-74,5	-61,8	-60,7	-53,7	-47,4	-41,8	-36,3	-31,2
Guinée Équatoriale	-80,8	-105,3	-85,0	-74,8	-73,6	-60,1	-50,6	-41,2	-30,6
Gabon	-25,0	-24,4	-26,7	-25,5	-23,5	-21,3	-19,6	-18,8	-18,3
CEMAC	-24,9	-29,9	-27,1	-25,8	-23,4	-20,9	-18,9	-17,0	-15,4
Solde de base¹									
Cameroun	-2,6	-1,0	-1,1	-2,5	-2,8	-2,9	-3,1	-3,1	-3,0
République Centrafricaine	-2,0	-0,2	-7,5	-8,9	2,7	1,5	1,0	0,7	0,6
Tchad	4,3	2,4	-2,7	-0,1	0,6	3,4	5,7	6,3	4,2
Congo, République du	62,0	29,8	38,1	24,0	18,3	15,7	16,8	13,8	8,5
Guinée Équatoriale	11,9	-24,1	-17,6	-13,6	-7,5	-3,6	-2,3	-1,2	0,9
Gabon	9,4	6,0	1,8	1,3	0,7	0,0	-0,3	-1,5	-2,6
CEMAC	7,7	1,1	0,8	-0,2	0,2	0,6	1,0	0,6	-0,2
Solde budgétaire primaire non pétrolier (dons inclus)									
Cameroun	-7,9	-6,9	-9,1	-10,3	-9,9	-8,9	-8,6	-8,3	-8,2
République Centrafricaine	-1,7	0,7	-5,7	-8,1	2,0	1,1	0,6	0,3	0,2
Tchad	-20,6	-21,9	-17,6	-16,3	-15,6	-16,5	-15,8	-14,8	-14,3
Congo, République du	-46,3	-62,9	-43,4	-48,5	-44,8	-47,0	-41,3	-35,9	-30,8
Guinée Équatoriale	-79,9	-104,4	-84,0	-74,3	-72,9	-59,6	-50,3	-40,9	-30,3
Gabon	-23,4	-22,8	-24,4	-22,2	-20,2	-17,9	-16,2	-15,2	-14,5
CEMAC	-23,7	-28,0	-24,6	-23,6	-21,5	-19,7	-17,6	-15,7	-14,1
Recettes publiques (dons exclus)									
Cameroun	18,9	19,0	19,2	19,4	19,0	18,6	18,4	18,3	18,4
République Centrafricaine	10,8	11,5	5,7	6,4	18,9	19,6	20,2	20,5	21,0
Tchad	32,4	31,2	24,5	25,6	23,9	28,1	30,2	30,0	27,9
Congo, République du	136,4	120,1	110,7	101,8	92,6	85,4	82,3	75,1	65,7
Guinée Équatoriale	91,9	92,8	77,8	71,4	77,3	67,3	59,2	51,6	43,1
Gabon	50,5	49,0	45,1	41,4	38,2	35,7	33,6	31,8	29,7
CEMAC	44,0	43,3	39,3	37,3	35,7	34,3	33,0	31,1	28,8
Dépenses publiques									
Cameroun	22,2	21,2	23,9	25,8	25,5	24,2	23,9	23,6	23,5
République Centrafricaine	15,7	16,3	14,7	18,2	21,2	22,8	24,0	24,5	25,1
Tchad	31,3	34,4	30,3	29,3	28,3	29,7	29,5	28,8	28,8
Congo, République du	84,7	102,2	91,4	91,0	83,7	77,8	72,4	67,3	62,3
Guinée Équatoriale	89,3	116,9	95,4	85,0	84,7	70,9	61,6	52,8	42,2
Gabon	46,2	46,4	47,7	45,6	43,7	41,9	40,1	39,0	37,7
CEMAC	40,3	45,8	43,2	42,1	40,3	37,8	35,9	34,2	32,5

Sources : Données réelles des pays et projections des services du FMI.

¹ Solde budgétaire global, dons et investissements financés sur ressources extérieures exclus.

Tableau 7. CEMAC: Respect des critères de convergence, 2011–19

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Pourcentage du PIB)									
Solde budgétaire de base ¹ (≥ 0)									
Cameroun	-2,4	-0,9	-1,0	-2,3	-2,6	-2,8	-2,9	-2,9	-2,8
République Centrafricaine	-2,0	-0,2	-7,5	-8,9	2,7	1,5	1,0	0,7	0,6
Tchad	3,1	1,7	-2,0	-0,1	0,5	2,3	3,8	4,4	3,1
Congo, République du	19,1	10,5	16,0	10,9	8,7	7,9	8,1	7,1	4,8
Guinée Équatoriale	5,0	-9,8	-7,8	-6,4	-3,7	-1,9	-1,4	-0,7	0,7
Gabon	5,2	3,5	1,2	0,8	0,5	0,0	-0,2	-1,1	-2,0
<i>Nombre de pays en infraction</i>	2,0	3,0	4,0	4,0	2,0	2,0	3,0	3,0	2,0
Inflation des prix à la consommation ($\leq 3\%$)									
Cameroun	2,9	2,4	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
République Centrafricaine	1,2	5,9	6,6	4,5	4,2	2,0	1,8	2,0	2,0
Tchad	1,9	0,9	-0,5	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Congo, République du	1,8	5,0	4,6	3,0	2,9	2,9	2,8	2,7	2,4
Guinée Équatoriale	4,8	3,4	3,2	3,9	3,7	3,4	3,2	3,0	3,0
Gabon	1,3	2,7	0,5	4,7	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
<i>Nombre de pays en infraction</i>	1,0	3,0	3,0	4,0	2,0	1,0	1,0	1,0	0,0
Niveau de la dette publique ² ($\leq 70\%$ GDP)									
Cameroun	13,2	15,4	19,3	24,0	28,0	31,1	33,8	36,2	38,3
République Centrafricaine	32,6	30,5	50,8	56,6	50,1	45,8	42,6	39,7	37,2
Tchad	29,1	28,5	31,0	24,1	21,9	20,4	19,6	19,6	19,5
Congo, République du	33,1	34,1	38,2	38,0	36,3	35,2	31,1	30,9	31,7
Guinée Équatoriale	8,0	10,2	9,0	6,9	6,0	5,1	6,5	7,5	7,3
Gabon	17,3	18,5	22,9	23,3	25,5	28,9	32,5	36,2	38,7
<i>Nombre de pays en infraction</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non-accumulation des arriérés de l'État ³ (≤ 0)									
Cameroun	-0,6	-0,9	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0
République Centrafricaine	0,4	-0,4	2,3	-2,0	-2,2	-1,6	-1,4	-1,2	0,0
Tchad	-2,9	-1,7	-3,5	-1,6	-1,5	-1,2	-1,2	-1,2	-1,4
Congo, République du	-1,3	-0,9	-2,7	-2,0	-1,4	-0,9	-0,8	-0,4	0,0
Guinée Équatoriale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gabon	-1,3	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Nombre de pays en infraction</i>	1,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Données réelles des pays et projections des services du FMI.

¹ Solde budgétaire global, dons et investissements financés sur ressources extérieures exclus.

² Dette extérieure uniquement. Calculée en convertissant la dette extérieure libellée en devises en FCFA à l'aide des taux de change de la fin de l'année.

Le critère de convergence de la CEMAC inclut aussi la dette intérieure pour laquelle la base de données des Perspectives de l'économie mondiale ne fournissent pas suffisamment d'information.

³ Arriérés extérieurs et intérieurs.

Tableau 8. CEMAC : Situation monétaire, 2008–13

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.
	(Milliards de FCFA)					
Avoirs extérieurs nets	7,798	7,039	6,764	8,008	8,830	8,788
BEAC	7,274	6,345	6,152	7,471	8,228	8,123
Avoirs extérieurs	7,394	6,536	6,748	8,113	8,871	8,777
Dont:						
Compte d'opérations	7,238	5,483	4,737	6,108	6,813	4,974
Passifs extérieurs	-121	-191	-596	-642	-643	-654
Banques commerciales	524	695	612	537	602	665
Avoirs extérieurs	739	957	880	906	981	1,097
Passifs extérieurs	-215	-262	-268	-369	-380	-432
Avoirs intérieurs nets	-2,090	-969	728	759	1,336	2,240
Crédit net à l'État	-3,790	-2,322	-1,840	-2,569	-2,215	-2,215
BEAC	-3,769	-2,340	-1,991	-2,786	-2,376	-2,803
Avances	39	295	526	475	480	478
Dettes consolidées	75	76	78	79	81	83
Autres	78	158	92	153	151	138
Dépôts de l'État	-3,962	-2,869	-2,687	-3,493	-3,088	-3,502
Banques commerciales	-22	18	152	217	161	588
Crédit net aux organismes publics	-251	-255	-261	-282	-202	-407
Crédit net au secteur privé	2,477	2,663	3,112	4,074	4,555	5,635
Autres postes, net	-526	-1,054	-284	-463	-802	-772
Monnaie au sens large	5,630	6,030	7,341	8,659	10,098	10,748
Monnaie en dehors des banques	1,458	1,525	1,728	1,975	2,571	2,771
Dépôts bancaires	4,171	4,505	5,613	6,684	7,527	7,977
	(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large, début de période)					
Avoirs extérieurs nets	30.2	-13.5	-4.6	16.9	9.5	-0.4
Avoirs intérieurs nets	-10.5	19.9	28.1	0.4	6.7	9.0
Crédit à l'État (net)	-25.1	26.1	8.0	-9.9	4.1	0.0
Crédit au secteur privé (net)	11.0	3.3	7.4	13.1	5.6	10.7
Autres (net)	3.5	-9.5	12.7	-2.7	-3.0	-1.7
Monnaie au sens large	18.6	7.1	21.7	18.0	16.6	6.4
Vélocité (PIB/monnaie au sens large)	6.3	5.1	5.0	4.9	4.5	4.3
Monnaie au sens large/PIB	16.0	19.5	19.9	20.4	22.2	23.5
Dépôts banques privées/PIB	10.7	12.8	13.6	13.8	15.4	16.8
Crédit au secteur privé/PIB	6.7	8.3	8.1	9.2	9.7	11.5
Sources : BEAC.						

Tableau 9. CEMAC : Situation résumée de la banque centrale, 2008–13

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.
	(milliards de FCFA)					
Avoirs extérieurs nets	7,274	6,345	6,152	7,471	8,228	8,123
Actifs ¹	7,394	6,536	6,748	8,113	8,871	8,777
Dont:						
Compte d'opérations	7,238	5,483	4,737	6,108	6,813	4,974
Passifs	-121	-191	-596	-642	-643	-654
Avoirs intérieurs nets	-4,002	-2,888	-1,824	-2,857	-2,412	-2,799
Crédit net à l'État	-3,769	-2,340	-1,991	-2,786	-2,376	-2,803
Créances	193	529	696	707	712	699
Dettes consolidées	75	76	78	79	81	83
Avances	39	295	526	475	480	478
Cameroun	0	0	0	0	0	0
République Centrafricaine	18	21	22	23	24	25
Tchad	22	142	217	209	212	194
Congo, République du	0	42	42	0	0	0
Guinée Équatoriale	0	0	0	0	0	0
Gabon	0	90	245	243	243	258
Autres créances	78	158	92	153	151	138
Dépôts de l'État	-3,962	-2,869	-2,687	-3,493	-3,088	-3,502
Créances nettes sur les institutions financières	6	5	0	2	5	7
Autres postes, net	-239	-553	168	-73	-41	-4
Monnaie centrale	3,272	3,457	4,328	4,614	5,816	5,324
Monnaie en circulation	1,458	1,525	1,728	1,975	2,571	2,771
Réserves des banques ²	1,715	1,845	2,493	2,545	2,986	2,322
Réserves des autres institutions	81	68	99	59	78	56
<i>Pour mémoire :</i>						
Couverture réserves de monnaie au sens large	97.9	103.2	103.1	99.4	99.4	99.1
Monnaie centrale/dépôts	82.7	81.5	79.9	70.6	75.1	64.7
Sources : BEAC.						
¹ Réserves extérieures brutes, or, réserves en devises, position de réserves ou FMI et solde du compte d'opérations au Trésor français.						
² Inclut le liquide dans les coffres et les dépôts des banques commerciales auprès de la BEAC.						

Tableau 10. CEMAC : Situation résumée des banques commerciales, 2008–13

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.
	(Milliards de FCFA)					
Avoirs extérieurs nets	524	695	612	537	602	665
Actifs	739	957	880	906	981	1,097
Passifs	215	262	268	369	380	432
Avoirs intérieurs nets	1,726	1,710	2,313	3,427	3,566	4,634
Crédit net au secteur public	-272	-238	-109	-66	-41	180
Cameroun	-27	-70	-73	-23	0	248
République Centrafricaine	21	17	19	24	24	20
Tchad	-29	-40	-53	-47	-70	-61
Congo, République du	-7	-1	-7	-12	8	-46
Guinée Équatoriale	-264	-157	-157	-213	-225	-203
Gabon	33	12	161	206	222	221
Crédit à l'économie	2,376	2,567	2,980	3,921	4,408	5,261
Cameroun	1,088	1,188	1,286	1,649	1,693	1,944
République Centrafricaine	62	66	87	102	132	107
Tchad	140	167	213	264	353	435
Congo, République du	167	218	325	462	667	780
Guinée Équatoriale	362	402	538	703	607	813
Gabon	556	527	531	740	956	1,180
Autres postes, net	-378	-619	-558	-429	-800	-807
Refinancement net de la banque centrale	-1,709	-1,840	-2,493	-2,573	-3,579	-2,933
Emprunts	6	5	0	2	5	7
Cameroun	0	0	0	0	5	5
République Centrafricaine	0	0	0	0	0	0
Tchad	6	5	0	2	0	3
Congo, République du	0	0	0	0	0	0
Guinée Équatoriale	0	0	0	0	0	0
Gabon	0	0	0	0	0	0
Réserves	1,715	1,845	2,493	2,576	3,584	2,940
Cameroun	644	732	790	784	895	810
République Centrafricaine	9	27	14	12	9	13
Tchad	72	76	103	149	155	167
Congo, République du	342	264	704	638	711	476
Guinée Équatoriale	233	373	428	727	1,179	982
Gabon	415	372	453	581	634	493
Dépôts	3,959	4,244	5,418	6,537	7,747	8,231
Dépôts à vue	2,516	2,688	3,587	4,484	5,315	5,631
Entreprises publiques	146	214	262	565	571	422
Secteur privé	2,370	2,474	3,326	3,919	4,745	5,209
Dépôts à terme	1,442	1,556	1,830	2,053	2,432	2,601
Entreprises publiques	53	57	137	138	174	131
Secteur privé	1,390	1,498	1,693	1,914	2,258	2,470
<i>Pour mémoire :</i>						
Réserves/dépôts	43.3	43.5	46.0	39.4	46.3	35.7
Crédit et l'économie/dépôts	60.0	60.5	55.0	60.0	56.9	63.9

Sources : BEAC.

Table 11. CEMAC : Synthèse des projections à moyen terme, 2011–19

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage)									
Revenu national et prix									
PIB réel	3.9	5.2	2.6	5.3	4.7	6.4	5.4	3.8	3.5
Pétrolier	-2.2	-2.7	-7.1	3.2	1.8	6.1	5.9	-3.3	-6.5
Non pétrolier	5.9	6.6	4.6	5.4	5.1	6.4	5.7	5.3	5.3
PIB nominal	15.0	7.2	0.6	5.6	3.2	5.8	6.0	3.5	3.7
Prix à la consommation (moyenne pour la période)	2.5	2.7	1.8	2.7	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b.	30.9	-1.6	-3.2	4.6	-1.3	4.3	4.9	-1.4	-2.4
Volume d'exportations	1.6	2.5	-20.0	8.8	4.5	5.1	10.6	0.0	0.0
Importations, c.a.f.	18.9	-1.5	3.8	5.6	3.7	3.3	3.3	1.0	2.1
Volume d'importations	1.0	3.2	-7.9	4.5	3.4	0.7	0.6	0.0	0.0
Termes de l'échange	15.6	-1.1	0.5	-0.1	-3.7	-3.3	-3.6	-3.6	-0.9
(Pourcentage du PIB)									
Administration centrale									
Solde global, dons inclus	2.7	-1.2	-2.1	-2.8	-2.7	-2.1	-1.7	-1.9	-2.5
Dons	0.7	0.5	0.5	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5
Total recettes et dons	28.6	28.3	27.4	26.8	26.5	25.9	25.3	25.3	24.6
Total dépenses et prêts nets	25.6	29.4	29.5	29.5	29.2	28.0	26.9	26.5	26.1
Secteur extérieur									
Solde compte courant, dons inclus	1.8	-0.6	-3.1	-3.2	-3.8	-3.4	-2.7	-3.2	-3.7
Balance commerciale	11.7	11.6	7.9	7.2	4.7	4.9	5.4	4.2	2.3
(Pourcentage du PIB non pétrolier)									
Solde global, dons exclus	3.1	-2.6	-3.9	-5.0	-4.6	-3.6	-2.9	-3.1	-3.8
Solde global non pétrolier, dons inclus	-24.9	-29.9	-27.1	-25.8	-23.4	-20.9	-18.9	-17.0	-15.4
Solde primaire non pétrolier, dons inclus	-23.7	-28.0	-24.6	-23.6	-21.5	-19.7	-17.6	-15.7	-14.1

Sources : Données réelles des pays et projections des services FMI.

Le volume des exportations, le volume des importations et les termes de l'échange sont calculés comme la moyenne pondérée de la PPA des pays membres.

Tableau 12. CEMAC : Taille relative des économies de la CEMAC et importance du secteur pétrolier, 2011–19

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Pourcentage du PIB nominal de la CEMAC)								
PIB nominal									
Cameroun	29.6	29.7	31.6	32.2	33.6	34.1	34.6	36.0	37.3
République Centrafricaine	2.4	2.4	1.7	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9	2.0
Tchad	13.5	13.9	14.5	15.6	16.4	17.4	17.7	17.5	17.5
Congo, République du	16.0	15.4	14.6	14.2	14.5	14.3	15.2	14.9	14.1
Guinée Équatoriale	17.5	18.5	16.8	15.4	12.9	11.9	10.3	9.1	8.0
Gabon	20.9	20.1	20.8	20.8	20.8	20.5	20.2	20.6	21.1
CEMAC	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
PIB nominal (pourcentage de la CEMAC)									
Cameroun	2.2	2.4	2.3	2.2	2.2	2.1	2.0	2.1	2.1
République Centrafricaine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Tchad	3.8	4.2	3.9	4.6	4.8	5.7	5.8	5.2	4.7
Congo, République du	11.1	9.9	8.4	7.8	7.6	7.0	7.8	7.2	6.1
Guinée Équatoriale	10.2	10.9	9.3	8.2	6.5	5.5	4.3	3.3	2.4
Gabon	9.3	8.2	7.7	7.2	6.4	5.7	5.1	4.7	4.4
CEMAC	36.6	35.7	31.7	30.0	27.5	26.0	25.0	22.5	19.8
PIB pétrolier nominal									
Cameroun	7.5	8.0	7.4	7.0	6.5	6.2	5.9	5.8	5.7
République Centrafricaine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Tchad	28.4	30.3	27.1	29.3	29.2	32.5	32.6	29.9	27.1
Congo, République du	69.2	64.6	58.0	54.7	52.5	49.4	51.4	48.4	43.1
Guinée Équatoriale	58.2	59.1	55.4	53.2	50.2	46.7	41.3	36.5	30.4
Gabon	44.5	40.9	37.1	34.7	30.9	27.7	25.0	22.7	20.8
CEMAC	36.6	35.7	31.7	30.0	27.5	26.0	25.0	22.5	19.8
Exportations de pétrole									
Cameroun	52.4	51.4	52.0	51.4	50.1	50.1	50.0	49.7	49.5
République Centrafricaine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Tchad	86.5	86.3	82.8	85.3	85.9	88.3	88.7	86.8	84.7
Congo, République du	90.5	89.6	82.5	81.4	80.6	78.7	79.2	77.6	74.0
Guinée Équatoriale	99.3	99.5	99.4	99.4	99.2	99.0	98.6	97.9	96.5
Gabon	89.5	87.9	83.8	82.8	80.5	77.0	73.3	70.6	68.2
CEMAC	87.6	87.0	83.7	82.9	80.9	79.8	78.5	75.9	72.6
Recettes budgétaires pétrolières									
Cameroun	28.3	28.6	26.7	24.9	23.8	23.3	22.9	22.8	23.5
République Centrafricaine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Tchad	71.5	66.1	56.5	58.0	54.9	59.3	60.3	58.4	53.5
Congo, République du	78.9	77.0	73.5	70.6	67.8	64.7	63.0	59.0	53.0
Guinée Équatoriale	90.7	87.5	86.6	85.7	85.6	84.0	81.5	77.6	73.1
Gabon	54.7	58.0	53.3	50.7	46.2	41.8	38.5	36.1	34.5
CEMAC	65.5	64.3	59.9	57.2	54.0	51.7	49.5	46.1	42.0

Sources : Données réelles des autorités des pays et projections des services du FMI.

Tableau 13. CEMAC : Violations des principaux ratios prudentiels, 2011–13

	Adéquation du capital			Liquidité ¹			Immobilisations ²			Transformation ³ des échéances			Capital ⁴ minimum			Limite exposition ⁵ importante unique		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
	8%			Min 100%						Min 50%								
Pays (nombre de banques en 2012)																		
Cameroun (13)	3	5	5	0	1	2	5	8	5	6	5	5	4	5	5	4	9	7
République Centrafricaine (4)	1	0	0	1	1	1	2	0	0	1	0	0	2	1	2	1	2	3
Tchad (8)	2	0	0	1	0	1	3	0	0	2	0	1	4	2	3	4	1	1
République du Congo (9)	0	2	1	0	1	0	0	1	1	0	0	1	2	1	3	2	3	2
Guinée Équatoriale (4)	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	1
Gabon (10)	0	0	1	1	2	1	0	0	2	0	0	1	1	1	3	1	4	3
CEMAC (48)	7	7	7	3	5	5	10	10	8	10	6	9	13	10	16	12	19	17
Pourcentage des dépôts ⁶																		
Cameroun (13)	17	21	28	0	2	4	39	46	28	45	19	28	13	19	n.a	19	37	41
République Centrafricaine (4)	21	0	0	18	17	17	75	0	0	21	0	0	29	22	n.a	21	38	91
Tchad (8)	27	0	0	6	0	15	31	0	0	27	0	14	40	14	n.a	61	13	15
République du Congo (9)	0	19	3	0	7	0	0	3	5	0	0	3	10	3	n.a	41	61	52
Guinée Équatoriale (4)	11	0	0	0	0	0	0	24	0	11	16	15	0	0	n.a	0	0	23
Gabon (10)	0	0	2	0	62	2	0	0	13	0	0	2	0	0	n.a	0	37	15

Source : Commission Bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

¹ Actifs à court terme jusqu'à un mois (échéance restante) sur passifs à court terme jusqu'à un mois (échéance restante).

² Capital net et autre ressources permanentes sur immobilisations.

³ Actifs à long terme de plus de 5 ans sur passifs à long terme de plus de 5 ans.

⁴ Le capital minimum varie selon le pays jusqu'en mai 2010 (millions de FCFA) : Cameroun 1000 ; République Centrafricaine 200 ; Tchad 150 ; République du Congo 150 ; Guinée équatoriale 300 ; Gabon 1000. A compter de juin 2010, le capital minimum est de 5 milliards de FCFA pour tous les pays.

⁵ L'exposition importante unique est limitée à 45 % du capital.

⁶ Pourcentage des dépôts représenté par le nombre de banques en infraction dans le pays.

Tableau 14. CEMAC : Notation des banques, décembre 2013¹

	1	2	3A	3B	3C	4A	4B	Non notée
Pays (nombre de banques)								
Cameroun (13)	1	7	--	--	--	1	2	2
République Centrafricaine (4)	--	1	2	--	--	--	--	1
Tchad (8)	--	3	1	2	1	--	--	1
République du Congo (10)	--	4	--	--	--	--	--	6
Guinée Équatoriale (5)	1	2	--	--	1	--	--	1
Gabon (10)	1	5	--	--	--	--	1	3
CEMAC (50)	3	22	3	2	2	1	3	14

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

¹ Notation: 1=solide; 2=bonne; 3A=fragile; 3B=modérément fragile; 3C=très fragile; 4A=critique; et 4B=très critique. Veuillez noter que ce tableau sera actualisé dès que les données seront disponibles.

Tableau 15. CEMAC : Qualité du portefeuille de prêts, 2012–13

	Prêts bruts (milliards FCFA)		Prêts non productifs ¹ (milliards de FCFA)		Provisions pour prêts non productifs (milliards FCFA)		Part prêts non productifs ² (% des prêts bruts)		Taux de provisionnement (% prêts non prod.)	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Cameroun	1968	2382	316	330	225	196	16	14	71	60
République Centrafricaine)	156	130	18	41	14	18	11	32	88	43
Tchad	428	546	37	59	21	36	9	11	57	60
République du Congo	741	1051	21	24	13	14	3	2	60	57
Guinée Équatoriale	669	888	48	195	57	80	7	22	120	41
Gabon	1463	1740	56	83	47	53	4	5	84	63
CEMAC	5314	6737	495	733	377	396	9	11	76	54

Sources : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) et calculs des services du FMI.

¹ Selon la définition de la COBAC.

² Selon la définition de la CEMAC.

Annexe 1. Réponses des autorités régionales aux recommandations stratégiques de 2013

Recommandations au titre de l'article IV		Réponse des autorités
Combinaison des politiques	<ul style="list-style-type: none"> . Certains pays devraient adopter une orientation budgétaire plus prudente en raison de marges de manœuvre politiques limitées . Résoudre la question du rapatriement uniquement partiel des réserves par certains États membres 	<ul style="list-style-type: none"> . Les politiques macroéconomiques au niveau des pays n'ont pas été totalement conformes aux avis du FMI. La plupart des pays ont poursuivi leurs orientations budgétaires expansionnistes, ce qui a réduit les marges de manœuvre stratégiques. Ceci étant, la plupart des pays ont prévu d'entamer un certain degré de rééquilibrage des finances publiques en 2015. . Les autorités régionales travaillent — avec l'appui du FMI — sur un nouveau système de gestion des réserves en vue de résoudre la question du rapatriement uniquement partiel des réserves.
Coordination de la politique budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> . Revoir le critère budgétaire clé de convergence sur le solde budgétaire. . La limite de la dette de 70 % du PIB pourrait être révisée à la baisse. . Renforcer le respect de la surveillance régionale 	<ul style="list-style-type: none"> . La Commission de la CEMAC a accepté de revoir le cadre de convergence budgétaire, mais aucun rapport ni étude n'ont encore été préparés . La mise en œuvre des directives de GFP de la CEMAC s'est poursuivie mais n'a pas été finalisée et le degré de mise en œuvre varie selon les pays. . Le renforcement du respect de la surveillance régionale n'a pas beaucoup progressé
Cadre de la politique monétaire/ développement financier	<ul style="list-style-type: none"> . Réévaluer le cadre actuel de la politique monétaire. . Poursuivre les réformes en vue de renforcer le cadre de sauvegardes . Renforcer le cadre réglementaire et de supervision pour accroître la stabilité financière . Accélérer la création de marchés régionaux interbancaires et de la dette. 	<ul style="list-style-type: none"> . La politique monétaire reste largement inefficace en raison de la faiblesse des mécanismes de transmission qui sont entravés par une liquidité systémique excessive. La réforme des instruments de politique monétaire a été lente. Le nouvel expert résident à long terme de MCM travaille sur la réforme du cadre monétaire. . Les progrès de la mise en œuvre du cadre de sauvegardes se poursuivent . Des progrès ont été réalisés dans la réforme du cadre réglementaire, mais les autorités devraient accélérer la mise en œuvre des principales réformes en cours. . Les autorités régionales n'ont pas beaucoup avancé dans la création de marchés régionaux interbancaires et de la dette.
Croissance /intégration régionale	<ul style="list-style-type: none"> . Prendre des mesures pour appuyer l'amélioration du climat régional des affaires . Renforcer les principales institutions régionales (COBAC, Commission de la CEMAC) pour mettre en œuvre les politiques propices à la croissance régionale. . Accroître la qualité de l'information économique et financière 	<ul style="list-style-type: none"> . La Commission de la CEMAC a créé une cellule pour appuyer l'amélioration du climat des affaires dans la région. Certains pays — mais pas la totalité — ont lancé des réformes pour améliorer le climat des affaires. . La COBAC a accru sa dotation en personnel de 50 % et sa capacité opérationnelle devrait s'améliorer. Son déménagement à Libreville pourrait causer quelques problèmes opérationnels à court terme. La Commission de la CEMAC a temporairement déménagé à Libreville et devrait améliorer ses activités opérationnelles. Le manque de budget et de personnel reste un problème. . Les autorités de la BEAC travaillent à la création d'un indice régional de l'IPC et à l'amélioration des statistiques monétaires. L'assistance technique de STA a été demandée. Peu a été fait au niveau national pour améliorer les statistiques (par exemple, les comptes nationaux).

Annexe 2. Matrice d'évaluation des risques¹

	Source	Probabilité	Impact attendu
C o u r t e r m e	Période prolongée de ralentissement de la croissance dans les économies avancées (EA) et les économies émergentes (EE)	<p>Élevée (EA), Élevée (EE)</p> <ul style="list-style-type: none"> • EA: Croissance potentielle inférieure aux attentes et inflation faible de manière persistante en raison de la non-résolution des problèmes de la crise financière menant à une stagnation séculaire. • EE: Maturation du cycle, mauvaise affectation des investissements et réformes structurelles incomplètes se traduisant par un ralentissement prolongé de la croissance. 	<p>Faible à moyen</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impact négatif sur les exportations d'hydrocarbures et les recettes budgétaires des hydrocarbures dans la plupart des pays de la région. • Impact limité sur les envois de fonds et les flux d'aide, notamment vers les pays les plus pauvres de la région (RCA et Tchad). • Baisse des investissements étrangers dans la région.
	Ralentissement de la croissance en Chine	<p>Moyenne/ faible</p> <ul style="list-style-type: none"> • Importantes pertes financières et budgétaires en raison de l'accumulation de capacités excédentaires. • La croissance peut nettement baisser en deçà de l'objectif des autorités en raison du ralentissement causé par diverses raisons et l'absence de mesures de relance pour compenser. 	<p>Moyen à élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le ralentissement de la croissance en Chine fera baisser les prix du pétrole. Impact négatif sur les exportations d'hydrocarbures et les recettes budgétaires d'hydrocarbures dans la plupart des pays de la région. La baisse des recettes des hydrocarbures érodera la viabilité budgétaire dans nombre de pays de la région. • La diminution des sources de financement extérieures pour les grands projets d'infrastructure entravera la croissance à long terme.
	Instabilité socio-politique et questions de sécurité (notamment retombées régionales)	<p>Moyen/faible</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conséquences de l'instabilité continue dans la région (RCA) de même que dans les pays voisins (nord du Nigéria, Mali et Lybie). 	<p>Moyen</p> <ul style="list-style-type: none"> • La poursuite ou l'aggravation de la crise en RCA et le déplacement des populations vers les pays voisins membre de la CEMAC pourrait se traduire par l'instabilité. • La poursuite ou l'aggravation de la crise dans le nord du Nigéria pourrait se traduire par le déplacement des populations et une instabilité accrue pourrait toucher les pays de la CEMAC (notamment le Cameroun). • Coûts budgétaires supplémentaires (dépenses de sécurité, entrées de réfugiés) ou baisse des recettes budgétaires.
M o y e n t e r m e	Baisse soutenue des prix des produits de base	<p>Moyenne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ralentissement de la demande mondiale et démarrage de nombreux projets mondiaux des capacité excédentaire. 	<p>Moyen à élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> • La diminution des prix du pétrole aura un impact négatif sur les exportations d'hydrocarbures et les recettes fiscales d'hydrocarbures dans la plupart des pays de la région. La baisse des recettes d'hydrocarbures érodera la viabilité budgétaire dans nombre de pays de la région.
	Retards dans la mise en œuvre des réformes régionales et nationales de la CEMAC	<p>Moyenne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la marge de manœuvre budgétaire et introduire des réformes exigera des efforts considérables et une forte volonté politique pour faire opposition aux intérêts acquis. • Faible capacité de mise en œuvre et retards bureaucratiques, à la fois au niveau régional et national. Le déménagement de la CEMAC et des commissions bancaires pourraient retarder les réformes. 	<p>Moyen à élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les réformes pour résoudre les questions de gouvernance de la BEAC/CEMAC seront retardées. • L'inaction pourrait ralentir la réforme du secteur financier et retarder les questions de résolution des banques en difficulté dans certains pays. Des dépenses plus élevées sont requises pour résoudre les questions des banques en difficulté, ce qui pourrait creuser les déficits budgétaires dans certains pays (Cameroun et Gabon). • Les progrès modestes des réformes de gestion des finances publiques et du secteur financier pourraient continuer à limiter le financement, la croissance et investissements privés et la diversification de l'économie régionale.

¹ Basée sur la Matrice d'évaluation des risques mondiaux de mars 2014. Cette matrice montre les événements qui pourraient modifier la trajectoire de référence de manière majeure (le scénario qui, du point de vue des services du FMI, a le plus de chances de se concrétiser). La probabilité relative des risques dont la liste est dressée ici correspond à l'évaluation subjective des services du FMI des risques qui entourent la référence (par «faible», on entend une probabilité inférieure à 10 %, par «moyenne», une probabilité entre 10 et 30% et par «élevée», une probabilité de 30 % ou plus). La matrice reflète les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau général de préoccupation au moment discussions avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent interagir et se concrétiser ensemble.

Annexe 3. Évaluation de la viabilité extérieure¹

Le solde du compte courant régional a dernièrement chuté en raison des niveaux plus élevés d'importations liées aux investissements publics et d'une détérioration de la balance commerciale. À moyen terme, d'après les projections, le compte courant de la CEMAC devrait osciller aux environs de 3–4% du PIB, alors que la baisse progressive des investissements publics sera largement compensée par la diminution des exportations liées au pétrole. Les IDE restent une source stable de financement extérieur. Les réserves continuent d'être adéquates, selon les différents calculs. Plusieurs analyses du solde du compte courant et du taux de change effectif réel ne font pas apparaître de désalignements majeurs ni des préoccupations au niveau de la compétitivité des prix, mais compte tenu des récents développements, il convient de les suivre de près. Les indicateurs reposant sur l'enquête indiquent toutefois d'importantes questions de compétitivité structurelle.

A. Balance des paiements

1. Le solde du compte courant régional s'est récemment détérioré, en raison des efforts d'investissements importants et de la dégradation de la balance commerciale dans la plupart des pays de la CEMAC (graphique 1). Le solde du compte courant régional est passé d'un excédent de 1,8 % du PIB en 2011 à un déficit de 0,6 % du PIB en 2012 et à 3,1 % en 2013. Le déficit du compte courant devrait légèrement se creuser à 3,2 % en 2014. Cette détérioration globale est principalement imputable aux efforts d'investissements accrus consentis dans la plupart des États membres — ce qui s'est traduit par une hausse des importations — de même qu'à la baisse progressive des exportations liées au pétrole. En 2014, le solde du compte courant des pays individuels devraient, d'après les projections s'établir dans une fourchette allant de - 14% du PIB en République Centrafricaine à 6,5 % du PIB au Gabon. À moyen terme, même avec un ralentissement du rythme des investissements publics, la baisse des exportations devrait maintenir le déficit du compte courant régional aux environs de 3–4% du PIB.

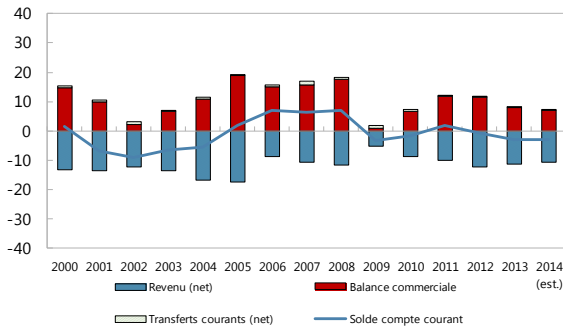
2. Les investissements directs étrangers (IDE) sont une source stable de financement extérieur. Les IDE ont été une source régulière de financement et s'établissent en moyenne à environ 6 % du PIB au cours de la dernière décennie. Les investissements de portefeuille et l'aide ont atteint en moyenne 0,5 % du PIB pour la même période. Les flux créateurs de dette se sont établis en moyenne à 1 % du PIB au cours de la dernière décennie et devraient rester limités à moyen terme.

¹ Préparée par Aleksandra Zdzienicka.

Graphique 1. CEMAC : Évolution du secteur extérieur

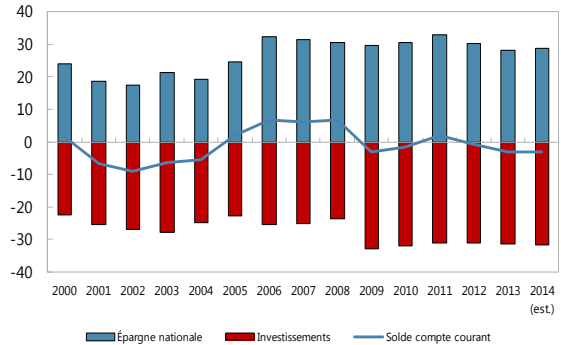
Le solde du compte courant régional s'est récemment détérioré en raison de l'évolution de la balance commerciale. et...

A. Solde du compte courant de la région (% du PIB, 2000-14)



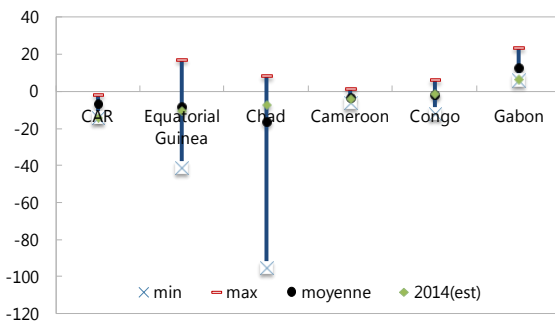
... des importants efforts d'investissement ...

B. Composantes de la balance des paiements (% du PIB, 2000-14)



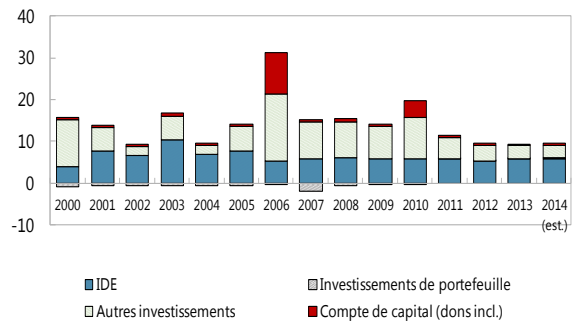
... dans la plupart des pays de la CEMAC.

C. Soldes du compte courant des pays de la CEMAC (% du PIB, 2000-14)



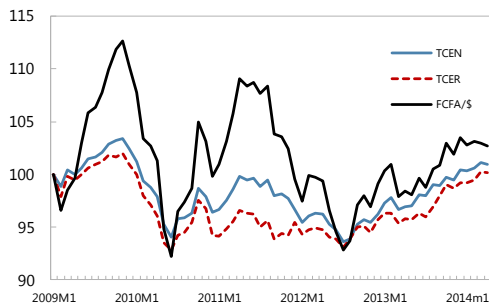
Les IDE constituent une source stable de financement extérieur, alors que les prêts sont en baisse.

D. Financement du compte courant (% du PIB, 2000-14)



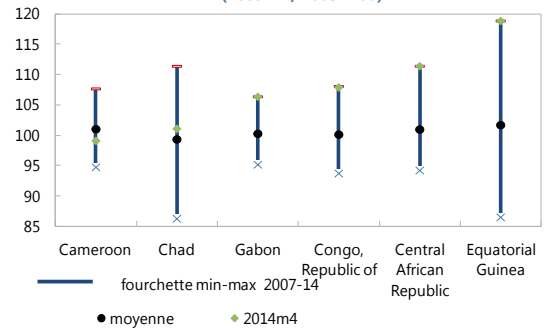
Le taux de change effectif régional réel s'est apprécié en raison de l'appréciation de l'euro et...

E. Taux de change effectifs réel et nominal (2009-14, 2009M1=100)



...des pressions inflationnistes dans certains pays de la CEMAC.

F. Taux de change effectif réel des pays de la CEMAC (2009-14, 2005=100)



Source : BEAC, DTTS, calculs des services du FMI.

B. Adéquation des réserves

3. La couverture des réserves officielles semble être adéquate, selon les différents calculs.² D'après les projections, les réserves officielles régionales devraient rester stables de 17,5 milliards de dollars à la fin de 2013 à 17,7 milliards de dollars à la fin de 2014. La couverture des réserves reste adéquate à environ 5 mois des importations de l'année suivante, 80 % de la monnaie au sens large et environ 1000 % des passifs à court terme. Les réserves couvrent également environ 260 % du ratio d'adéquation des réserves, et elles restent donc bien supérieures au niveau *optimal* pour offrir un volant de sécurité adéquat pour prévenir les crises.³ L'analyse coûts-bénéfices⁴ indique que le niveau de réserves se situe dans la partie inférieure de la fourchette *optimale* des réserves, à savoir entre 5,6 à 13 mois d'importations, selon le différentiel de taux d'intérêt avec le reste du monde.

C. Compétitivité des prix

4. Les évaluations du compte courant et du taux de change effectif réel au niveau régional n'indiquent pas de problèmes significatifs de désalignements et de compétitivité des prix. Le taux de change effectif réel (TCER) s'est légèrement apprécié d'environ 5 % ces 12 derniers mois, essentiellement en raison de l'évolution du taux de change effectif nominal et de l'appréciation de l'euro. On aura pu constater certaines divergences au niveau individuel des pays, avec une appréciation d'environ 1 % au Cameroun et au Tchad, de 7–8% en République du Congo et de plus de 10 % au Gabon et en RCA. Les évaluations basées sur un modèle (Encadré 1) n'indiquent toujours pas qu'il existe de désalignements significatifs du solde du compte courant et du taux de change effectif réel.

² Toutefois, ces démarches ne prennent pas compte l'accès aux réserves garanti par le Trésor français dans le cadre des dispositifs de la zone franc. Pour de plus amples détails sur la méthodologie, voir le rapport pays du FMI 13/322.

³ IMF, (2011), «Assessing Reserves Adequacy» (www.imf.org/external/hp/pp/eng/2011/021411b.pdf)

⁴ Dabla-Norris, E., J. I. Kim, and K. Shorono, (2011), «Optimal Precautionary Reserves for Low-Income Countries: A Cost-Benefits Analysis», IMF WP 11/249.

Encadré 1. Évaluations du taux de change effectif réel basé sur un modèle

Trois différentes démarches ont été utilisées pour évaluer les désalignements du compte courant régional et du taux de change effectif réel.

- La première méthode de viabilité extérieure basée sur le CGER, qui compare le solde sous-jacent du compte courant avec le solde qui stabilise les avoirs extérieurs nets à leur niveau de 2013, montre un écart positif d'environ 10,5 %.
- Pour mieux tenir compte des recettes exceptionnelles des ressources naturelles dans les pays de la CEMAC, on utilise la méthode d'annuité réelle Bems and Carvalho¹. Elle calcule la norme du compte courant conforme à une tendance à long terme des avoirs extérieurs nets pour tenir compte de l'impact des recettes pétrolières et donne un écart positif d'environ 15,5 %. Toutefois, le modèle ignore d'autres facteurs tels que les besoins temporaires d'investissement, les frictions financières et la faible productivité des investissements dans les pays de la CEMAC².
- La troisième méthode, élaborée à l'aide du modèle Araujo *et al.*³, corrige ces inconvénients. En particulier, elle estime la norme du compte courant cohérente avec les recettes des ressources naturelles, les besoins d'investissement et les frictions réelles et financières (capacités d'absorption, productivité et efficacité des investissements et contraintes d'emprunt). Le modèle indique une surévaluation du TCER d'environ 7,5 %.

Si l'on tient compte des facteurs spécifiques à la CEMAC, les résultats n'indiquent pas de désalignements significatifs du compte courant régional et du taux de change effectif réel, sous réserve que le déficit du compte courant diminue comme prévu à moyen terme.

CEMAC : Équilibre du compte courant basé sur un modèle			
	Annuité réelle constante Bems/Carvalho	Viabilité extérieure CGER	Modèle Araujo et al.
Norme CC moyen terme	1.5	1.1	-0.3
Compte courant sous-jacent ¹	-3.7	-3.7	-3.7
Élasticité compte courant ²	0.4	0.4	0.4
Surévaluation	11.5	10.6	7.6
Source : Estimations des services du FMI.			
¹ Déficit du compte courant à moyen terme.			
² Les élasticités reposent sur le total des exportations et des importations.			

¹Bems, R., Carvalho I. (2009), «Exchange Rate Assessments: Methodologies for Oil Exporting Countries», Documents de travail du FMI 09/281.

² FMI (2012) «Macroeconomic Policy Frameworks for Resource-Rich Developing Countries».

³Araujo, J., Li B., Poplawski-Ribeiro M., Zanna L-F., (2013), «Current Account Norms in Natural Resource Rich and Capital Scarce Economies», Document de travail du FMI 13/80.

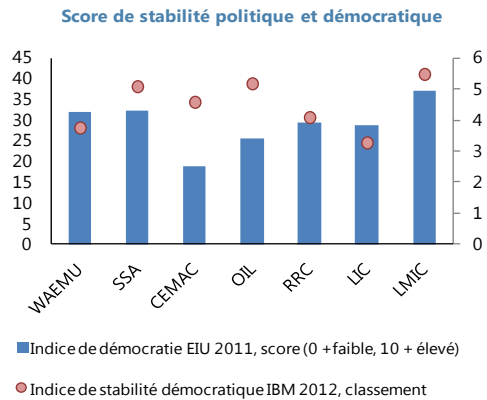
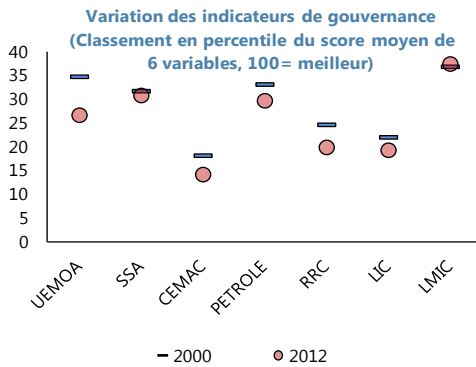
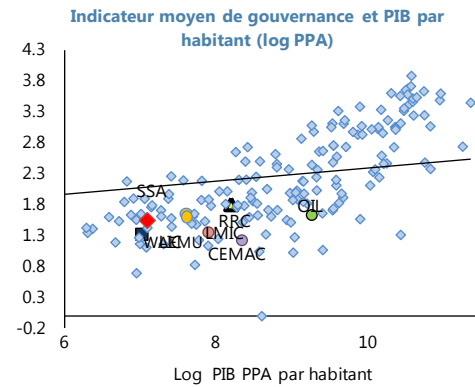
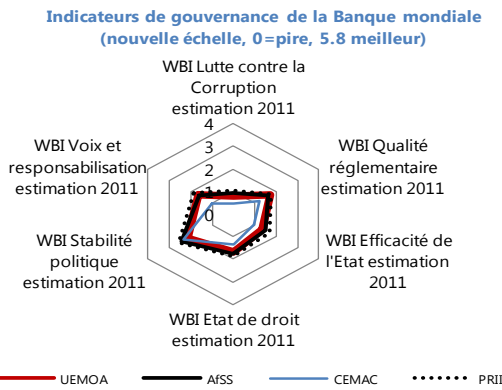
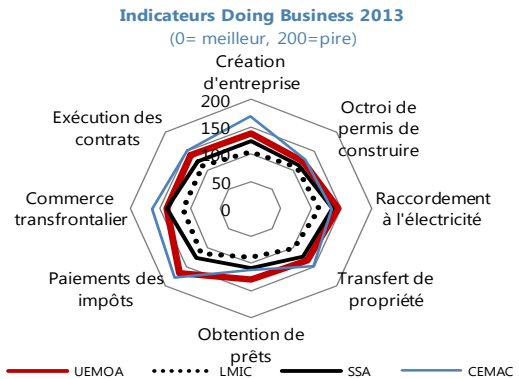
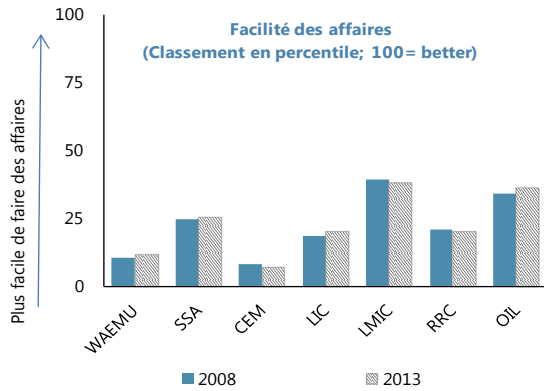
D. Compétitivité structurelle

5. Les indicateurs basés sur l'enquête montrent néanmoins qu'il existe d'importantes questions de compétitivité structurelle. Différents indicateurs de compétitivité continuent de classer les pays de la CEMAC parmi ceux qui obtiennent les plus mauvais résultats.

- Les indicateurs «Doing Business» de la Banque mondiale montrent une aggravation globale de la situation des pays de la CEMAC au cours des 5 dernières années (graphique 2, panneaux supérieurs).⁵ En particulier, la région doit relever des défis s'agissant du démarrage des entreprises, de l'application des contrats et du commerce transfrontalier. La fourniture d'infrastructure et d'électricité reste insuffisante et les procédures de paiement des impôts et d'enregistrement des biens continuent d'être pesantes.
- Les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale classent également les pays de la CEMAC derrière leurs pairs, et affichent une détérioration relative en termes de gouvernance ces cinq dernières années (graphique 2, panneaux du milieu et inférieurs). En particulier, la CEMAC accuse un retard par rapport à ses pairs en termes d'efficacité de l'administration publique, de la responsabilisation et de la qualité de la réglementation.

⁵ Ces indicateurs doivent être interprétés avec prudence compte tenu du nombre limité de répondants, d'une couverture géographique restreinte et d'hypothèses standardisées sur les contraintes dans les affaires et la disponibilité de l'information.

Graphique 2. CEMAC : Environnement des affaires et gouvernance



Sources : Doing Business, 2012 ; World Bank's Governance Indicators, 2011, (average of control of corruption, government effectiveness, rule of law, regulatory quality, political stability and voice and accountability) ; Economist Intelligence Unit (EIU) ; and IMS staff calculations.

AfSS = Afrique Sub-Saharienne ; LIC=Low-income country (Pays à faible revenu) ; HIC= High-income countries ; UMIC= Upper-middle income country ; LMIC= Low-middle-income country ; OIL=Oil producers ; RR= Resource-rich countries.

Annexe 4. Révision du critère de limite de la dette¹

Les faiblesses du cadre budgétaire régional l'empêchent d'ancrer les politiques budgétaires de manière efficace. Le critère de la dette, par exemple, n'est plus suffisamment contraignant pour offrir une véritable orientation de la politique, car le ratio de la dette publique dans tous les pays de la CEMAC a nettement baissé en deçà du plafond de 70 %. Les chocs étant fréquents et les besoins de développement restant importants, il est nécessaire d'abaisser le critère de la dette afin de mieux contrôler l'accumulation de la dette et d'assurer la viabilité à long terme de l'Union.

1. Le ratio de dette publique des pays de la CEMAC reste bien inférieur au critère régional de la dette. La République du Congo et la République Centrafricaine atteignent le point d'achèvement de l'initiative en faveur des PPTTE et les recettes liées au pétrole ont nettement augmenté, alors que la dette publique moyenne de la CEMAC a baissé à environ 18 % du PIB en 2010 (son niveau historique le plus bas). Au cours des trois dernières années, le ratio de la dette publique a modérément progressé et reste néanmoins bien inférieur au plafond de 70 % arrêté par le cadre de surveillance régional. Le ratio de la dette PIB devrait légèrement augmenter à moyen terme car les investissements publics se stabilisent et les recettes pétrolières diminuent.

2. L'augmentation du ratio de la dette au PIB ces dernières années a légèrement dépassé les attentes. Suite à une réduction substantielle au milieu des années 2000, l'accumulation de la dette a dépassé les projections en raison d'investissements publics plus élevés que prévu et de chocs non prévus dans certains pays de la CEMAC (par exemple, des recettes liées au pétrole inférieures, des conditions climatiques défavorables et des conflits sociaux).

3. Il est nécessaire de réviser le cadre de surveillance régional pour ancrer les politiques budgétaires et assurer la viabilité à long terme. La règle budgétaire régionale souffre d'un certain nombre d'insuffisances qui l'empêchent d'ancrer les politiques et d'assurer la viabilité à long terme.² Premièrement, le solde budgétaire ignore des sources importantes d'endettement extérieur. Deuxièmement, le respect de la règle a été globalement faible et nombre de pays ont enregistré des déficits. Troisièmement, le critère de la dette n'est plus suffisamment contraignant pour offrir une véritable orientation de la politique. Enfin, le mécanisme régional d'application des règles n'a pas été efficace en raison d'une absence de crédibilité, de transparence et d'appropriation par les pays membres.

4. La présente annexe détaille la discussion préalable sur le cadre de surveillance de la CEMAC³ et met l'accent sur la réforme du critère régional de la dette. En ce faisant, il utilise d'abord certains éléments du cadre de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale pour déterminer le seuil du fardeau de la dette pour la région de la CEMAC. Deuxièmement, il tente de déterminer si le seuil permet une augmentation des investissements et quantifie — sur la base de l'expérience passée — le coût potentiel des crises de la dette pour la région. Enfin, il propose des suggestions pour réviser le cadre de surveillance régional.

¹ Préparée par Aleksandra Zdzienicka.

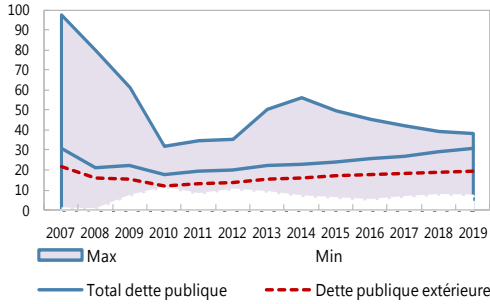
² FMI (2013).

³ FMI (2013).

Graphique 1. CEMAC : Indicateurs budgétaire et de la dette

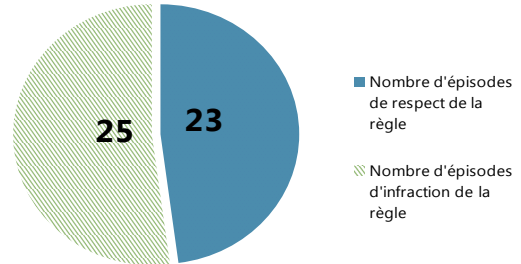
Le critère de la dette n'est plus contraignant...

Total et dette extérieure publique (pourcentage du PIB, 2007-19)



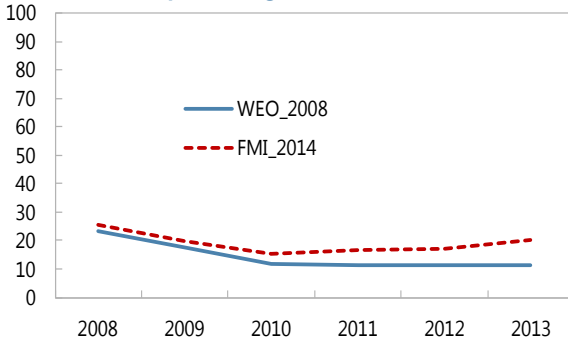
...et le critère du solde budgétaire n'est pas adéquat et n'est souvent pas respecté.

Respect de la règle budgétaire (2007-14)



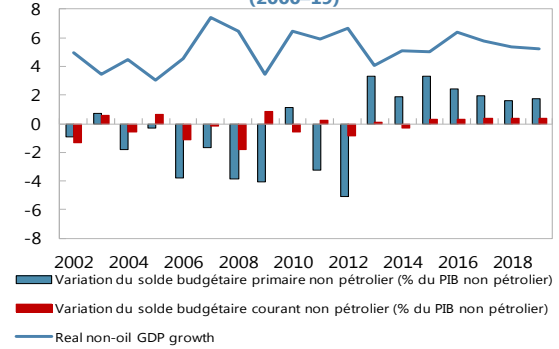
L'accumulation de la dette a légèrement dépassé les attentes....

Accumulation de la dette extérieure (pourcentage du PIB, 2008-13)



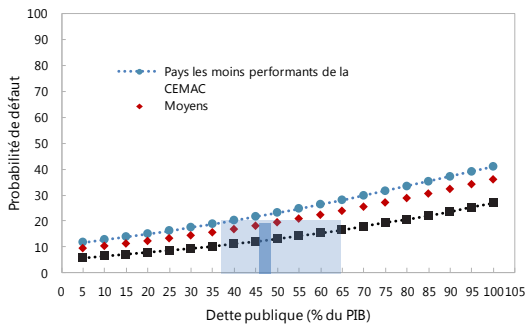
...en raison de l'augmentation des investissements publics et des chocs.

Orientation de la politique budgétaire (2000-19)



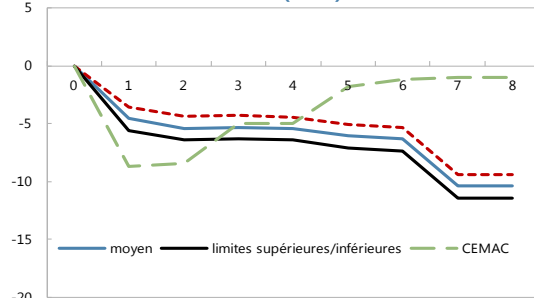
Le critère de la dette doit diminuer pour ancrer les politiques budgétaires et...

Les seuils de la dette qui dépendent de la politique pour les pays de la CEMAC



...assurer la stabilité à long terme.

L'effet des crises de la dette sur la production (en %)



Source : BEAC, FMI, estimations des services du FMI.

A. Estimation des seuils du total de la dette

5. Il est difficile d'estimer les seuils de la dette compte tenu de l'expérience limitée en matière de crise de la dette intérieure. Comparé aux crises de la dette extérieure, il est très difficile de déterminer à quel moment se produit le défaut sur la dette intérieure. D'abord parce que la dette intérieure peut facilement être monétisée ou disparaître sous l'effet de restrictions financières. Ensuite, parce que les épisodes de crise de la dette intérieure sont très hétérogènes selon les pays. Pour surmonter ces difficultés, la présente note définit la crise de la dette intérieure comme le non-remboursement du principal ou le non-paiement des intérêts aux créanciers intérieurs et utilise la Base de données historique de la dette publique du FMI sur les arriérés intérieurs pour identifier ces épisodes.⁴

Encadré 1. Éléments du cadre de viabilité de la dette (CVD)

La méthodologie du CVD de 2012 utilise un modèle des probits ordonnés de surendettement selon la démarche élaborée par Kraay et Nehru (2004) et le FMI (2004). En particulier, on estime le modèle suivant :

$$P(\text{debt distress}_t) = \Phi(\beta_1 \text{debt burden}_{t-1} + \beta_2 \text{governance}_{t-1} + \beta_3 \text{shock}_{t-1} + \beta_4 \text{other}_{t-1}) \quad (1),$$

où *debt distress* (surendettement) prend la valeur de 1 si le pays connaît une crise de la dette, sinon il prend la valeur de 0. *Debt burden* (fardeau de la dette) mesure l'endettement d'un pays avant la crise, *governance* (gouvernance) saisit la qualité des politiques et des institutions, *shock* (choc) dénote la croissance du PIB réel et *others* (autres) est un jeu de contrôles qui inclut plusieurs caractéristiques des pays, tels que le niveau de revenu par habitant.

Les événements suivants sont utilisés pour caractériser les crises de la dette : (i) les arriérés extérieurs de la dette publique et garantie par l'État (CGE) sont supérieurs à 5 % de la dette extérieure, (ii) la dette est rééchelonnée, (iii) le financement du CRG du FMI dépasse 50 % de la quote-part ou (iv) le souverain n'a pas remboursé le principal ou les intérêts à la date d'exigibilité.

Un seuil indicatif du fardeau de la dette est ensuite calibré en fixant les valeurs pour la probabilité de surendettement, la gouvernance et les chocs macroéconomiques. Trois méthodes sont utilisées pour déterminer la probabilité de défaut : (i) l'indicateur de fardeau de la dette à moyen terme, (ii) la probabilité inconditionnelle et (iii) le ratio signal/bruit. La probabilité du CVD de surendettement varie de 12 à 15 %.

6. On utilise les éléments du cadre de viabilité de la dette récemment révisé du FMI et de la Banque mondiale pour déterminer le risque de défaut et les seuils du fardeau de la dette pour les pays de la CEMAC.⁵ En particulier, on utilise un modèle des probits ordonnés pour déterminer le risque de surendettement dans la CEMAC, en tenant compte de l'endettement régional, des capacités de remboursement, des capacités stratégiques et institutionnelles, des chocs macroéconomiques et de l'hétérogénéité des pays de la CEMAC (Encadré 1). Les seuils du fardeau de la dette sont calculés comme la probabilité inconditionnelle moyenne de surendettement pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la

⁴ La base de données couvre le ratio dette-PIB pour 174 pays sur 130 ans. Les données sont disponibles sur demande.

⁵ FMI (2012).

tranche inférieure une année avant le début de la crise de la dette.⁶ La probabilité va de 17 à 23% et est fonction des capacités stratégiques et institutionnelles du pays.

7. Le seuil du fardeau de la dette qui résulte varie entre 35 et 65%, selon les capacités stratégiques et institutionnelles des pays membres de la CEMAC. Si on suppose une croissance moyenne du PIB réel de 4,6 %, l'estimation du seuil du fardeau de la dette varie entre 35 et 65% selon les capacités institutionnelles de chaque État membre. En moyenne, le risque de surendettement augmente nettement si le ratio de la dette publique au PIB dépasse le seuil d'environ 45 %.

8. Un plafond de la dette de 50 % ménagerait encore une marge de manœuvre pour accroître les investissements publics, mais il faudrait améliorer son efficacité et les capacités d'absorption. Le ratio de la dette au PIB devrait, d'après les projections, progresser modérément à environ 32 % en 2019 et à environ 46 % en 2030⁷ alors que les investissements publics se stabilisent à environ 10 % du PIB et que les recettes liées au pétrole continuent de baisser. Cette projection suppose toutefois une amélioration relative du rendement du capital public et de l'efficacité des investissements publics.

B. Évaluation des coûts de la crise de la dette

9. Les crises de la dette sont associées à des pertes de production significatives et durables. Les crises de la dette peuvent avoir un effet sur la production en limitant l'accès au financement extérieur et en accroissant le coût de l'emprunt. L'exclusion des marchés internationaux de capitaux et de crédit peut durer jusqu'à 5,5 années après l'épisode de la crise (Richmond et Dias, 2008). Les crises de la dette peuvent aussi réduire les flux commerciaux d'environ 8 % par an (Rose, 2005). Enfin, la défaillance sur une dette peut se traduire par une crise bancaire et/ou monétaire qui aggrave les pertes de production (De Paoli et al., 2009). Les analyses empiriques précédentes suggèrent que les crises de la dette peuvent réduire la production d'environ 6–10% à court terme et d'environ 10 % à moyen terme. Une démarche similaire appliquée à la CEMAC indique que les crises de la dette ont abaissé la production d'environ 9 % à court terme et d'environ 1 % à moyen terme (c'est-à-dire 5 ans après l'épisode de crise).⁸

⁶ Pour identifier les crises de la dette, la note s'appuie sur plusieurs bases de données : (i) Laeven et Valencia (2008) qui inclut le défaut souverain envers le secteur privé et le rééchelonnement de la dette ; (ii) Reinhart et al. (2003) qui inclut les données sur le défaut et la restructuration de même que les informations hebdomadaires de crédit de Standard and Poor's. De plus, les épisodes de défaut de la dette sont aussi identifiés lorsque les obligations au titre du principal ou les obligations extérieures dépassent 15% du total de la dette.

⁷ Voir Questions générales sur l'augmentation des investissements publics, la croissance et la dynamique de la dette.

⁸ La démarche méthodologique consiste à estimer la croissance de la production par rapport à une variable de substitution qui prend une valeur égale à 1 en cas de crise, sinon de 0. Pour de plus amples détails, voir Furceri et Zdzienicka (2012).

10. La croissance de la production peut aussi être réduite lorsque le total de la dette publique dépasse certains niveaux. Un niveau élevé d'endettement accroît nettement le risque de surendettement et, comme dans le cas d'une crise de la dette, il peut se traduire par une contraction de la production. Même si la question est encore débattue dans la littérature, les études empiriques précédentes concluent que la croissance est réduite d'environ 1,8 point de pourcentage lorsque le total de la dette dépasse 70 % du PIB, et d'environ 2 points de pourcentage lorsque la dette dépasse 90 % du PIB (Kumar et Woo, 2010, Carner et al., 2010, Furceri et Zdzienicka, 2012).

C. Réforme du cadre de surveillance régional

11. La réforme du cadre de surveillance régional doit suivre quelques principes simples, tout en prenant en compte les caractéristiques particulières de la CEMAC :

- *Premièrement, les critères de convergence régionaux doivent être simplifiés et insister sur l'objectif ultime : la stabilité de l'union monétaire.* Pour simplifier les critères régionaux, il convient de réduire leur nombre de 8 à 2 ou 3 critères principaux, tout en continuant à suivre les autres critères qui constituent d'importants indicateurs économiques et financiers. Les critères relatifs au solde budgétaire doivent avoir pour but de minimiser leur nature procyclique en vue de la stabilité à long terme. Un solde primaire hors ressources peut être fixé de manière à permettre une intensification temporaire des investissements.⁹
- *Deuxièmement, il convient d'assurer la cohérence mutuelle entre les principaux critères.* Par exemple, le critère du solde budgétaire ne doit pas être fixé à un niveau trop élevé ni se traduire par une infraction à moyen terme du critère de la dette. De même, des règles budgétaires mieux adaptées pourraient être mises en œuvre au niveau national pour améliorer l'orientation de la politique, tant qu'elles sont conformes au cadre de surveillance régional.
- *Troisièmement, il convient d'abaisser le critère de la dette afin d'assurer la viabilité à long terme et d'éviter les importantes pertes de production.* Le cadre de viabilité de la dette pourrait être utilisé pour déterminer le niveau du critère de la dette. Celui-ci — comme dans le cas du critère relatif au solde budgétaire — devrait être considéré comme un plafond à ne pas dépasser plutôt que comme le niveau optimal de la dette.
- *Quatrièmement, les critères doivent être simples, transparents et faciles à mettre en œuvre et à suivre, tandis que l'on doit améliorer l'efficacité du mécanisme de surveillance régional.*
- *Cinquièmement, les règles régionales doivent être traduites en lois nationales.* La réforme du cadre de surveillance doit faire intervenir toutes les parties prenantes. Une fois le consensus dégagé, les règles doivent être transposées dans les lois de finances nationales et le cadre budgétaire. Le respect des règles doit être suivi et communiqué au public pour que les infractions à la règle deviennent politiquement coûteuses.¹⁰

⁹ IMF (2013).

¹⁰ Basdevant et al. (2014).

PRINCIPALES RÉFÉRENCES

- Basdevant, O., Imam P., Kinda T., Nguyen H., Zdzienicka A., 2014. Fiscal and Market Insurance Mechanisms in the WAEMU. SDN (mimeo)
- Carner, M., Grennes, T., Koehler-Geib, F., 2010. Finding the Tipping Point-When Sovereign Debt Turns Bad. World Bank Policy Research Working Paper 5391.
- De Paoli, B., Hoggarth, G., Saporta V., 2009. Output costs of sovereign crises: some empirical estimates. Bank of England Working Paper No. 362.
- Furceri, D., Zdzienicka A., 2012. How costly are debt crises? *Journal of international Money and Finance* 31 726-742.
- IMF, 2004. Debt-Sustainability in Low-Income Countries – Proposal for an Operational Framework and Policy Implications. SM/04/27.
- IMF, 2012. Revisiting the Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries. SM, 12/10.
- IMF, 2013. CEMAC. Staff Report on Common Policies for Member Countries. Country Report 13/
- Kraay, A., Nehru V., 2004. When is Debt Sustainable? World Bank Policy Research Working Paper No 3200.
- Kumar, M.S., Woo, J., 2010. Public Debt and Growth. IMF Working Paper 10/174.
- Leaven, L., Valencia F., 2008. Systemic banking crises: a new database. IMF Working Paper, WP/08/224.
- Reinhart C., Rogoff K., Savastano M., 2003. Debt Intolerance. NBER Working Paper 9908.
- Reinhart, C., Rogoff, K., 2010a. Growth in a time of debt. *American Economic Review* 100 (2), 573–578.
- Richmond, C., Dias, D., 2008. Duration of Capital Market Exclusion: Stylized Facts and Determining Factors. http://personal.anderson.ucla.edu/christine.richmond/Marketaccess_0808.pdf.
- Rose, A., 2005. One reason countries pay their debts: renegotiation and international trade. *Journal of Development Economics* 77 (1), 189–206.



COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

11 juillet 2014

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES DES PAYS MEMBRES — ANNEXE D'INFORMATION

Rédigé par

Le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS ENTRE LES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC ET LE FMI _____ 2

RELATIONS ENTRE LES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC ET LE FMI

Statut

Le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, la République du Congo et le Gabon sont devenus membres du FMI en 1963, et la Guinée équatoriale en 1969. Tous les pays membres de la CEMAC ont accepté les obligations au titre de l'article VIII des Statuts du FMI le 1^{er} juin 1996.

Relations entre les pays membres de la CEMAC et le FMI

Cameroun : Le dernier accord financier, à savoir un accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) d'un montant équivalant à 18,6 millions de DTS (environ 26,8 millions de dollars EU), est arrivé à expiration le 31 janvier 2009. Le Conseil d'administration a approuvé le 2 juillet 2009 un décaissement de 92,9 millions de DTS (environ 144,1 millions de dollars) au titre de la composante d'accès rapide de la facilité contre les chocs exogènes. Les consultations de 2013 au titre de l'article IV ont été achevées le 30 juin 2014. Le cycle des consultations avec le Cameroun est de 12 mois.

République Centrafricaine (RCA) : Le Conseil d'administration du FMI a approuvé le 14 mai 2014 une aide financière en faveur de la République Centrafricaine au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) d'un montant équivalent à 8,355 millions de DTS (environ 12,9 millions de dollars) à l'appui du programme de redressement économique des autorités. Le Conseil d'administration a noté l'annulation par les autorités de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) qui avait été approuvé le 25 juin 2012.

Tchad : Le dernier accord financier, à savoir un accord au titre de la FRPC d'un montant équivalant à 25,2 millions de DTS (environ 38,2 millions de dollars EU), est arrivé à expiration le 31 mai 2008 sans qu'aucune revue n'ait été achevée. Après plusieurs tentatives infructueuses pour établir des antécédents positifs de gestion macroéconomique, les résultats enregistrés dans le cadre d'un programme de référence couvrant la période juin-décembre 2013 ont été jugés satisfaisants. Cela a ouvert la voie à des échanges sur un accord de financement triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), échanges qui se trouvent actuellement à un stade avancé. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont pris fin le 21 février 2014.

République du Congo : Le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la FRPC en faveur de la République du Congo pour un montant équivalant à 8,5 millions de DTS (environ 12,5 millions de dollars EU) le 8 décembre 2008. Le pays a atteint le point de décision de l'initiative renforcée en faveur des PTTE le 8 mars 2006 et le point d'achèvement le 27 janvier 2010. Depuis l'achèvement de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en août 2011, les consultations au titre de l'article IV avec la République du Congo suivent un cycle de 12 mois. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 21 juillet 2014.

Guinée équatoriale : Les derniers accords financiers, à savoir un accord au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée d'un montant équivalant à 9,9 millions de DTS et un accord au titre de la facilité d'ajustement structurel d'un montant équivalant à 3,0 millions de DTS, sont tous les deux arrivés à expiration le 2 février 1996. La Guinée équatoriale ne devrait pas solliciter d'assistance financière auprès du FMI au cours des quelques années à venir. Le pays n'est pas admissible à une assistance au titre de l'initiative PPTTE. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 29 avril 2014. Le cycle des consultations de la Guinée équatoriale est de 12 mois.

Gabon : L'accord de confirmation triennal pour un montant de 77,2 millions de DTS (environ 117 millions de dollars EU) a pris fin le 7 mai 2010 et seules les trois premières revues ont été achevées. Le Gabon n'est pas admissible à une assistance au titre de l'initiative en faveur des PPTTE. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 13 février 2013. Le cycle de consultations du Gabon est de 12 mois.

Évaluations des sauvegardes

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Conformément à la règle de politique des sauvegardes pour les banques centrales régionales, la BEAC fait l'objet d'une évaluation quadriennale. L'évaluation de 2013, qui s'est achevée en novembre a couvert une période durant laquelle la BEAC a opéré de profonds changements pour remédier aux problèmes de gouvernance et défaillances de contrôles apparus au sein de l'institution en 2009 et qui ont donné lieu à un travail rapproché durant la période qui a suivi. Ce travail a pris la forme d'un suivi rapproché, par le FMI, des «mesures reconductibles» de sauvegarde dans le cadre des nouvelles demandes de programme des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et des revues des programmes existants. La BEAC a aussi engagé un plan d'action destiné à réformer sa gouvernance, renforcer ses sauvegardes et développer ses capacités. L'évaluation de 2013 a conclu que la BEAC avait progressé dans le renforcement de son dispositif de sauvegardes mais que les risques demeuraient élevés. D'autres mesures s'imposent pour rétablir pleinement un solide dispositif de gouvernance et de contrôles, y compris sous la forme d'amendements de la charte de la BEAC et d'engagements à assurer la mise en œuvre du plan de modernisation et de réforme. La gouvernance de la BEAC reste affaiblie par un cadre juridique qui ne prévoit pas une autonomie institutionnelle adéquate, et par le problème d'une adhésion partielle de plusieurs pays membres à l'obligation de mise en commun des réserves, laquelle est fondamentale pour le fonctionnement de l'union monétaire. L'évaluation a également conclu que les services du FMI maintiendraient leurs visites annuelles pour assurer le suivi des recommandations prioritaires et de l'avancement du plan de réformes de la BEAC, dans le cadre de la démarche de sauvegarde basée sur des «mesures reconductibles». C'est ainsi que les services du FMI ont effectué une visite de sauvegarde auprès de la BEAC en avril 2014. Ils ont conclu que la BEAC avait bien progressé dans la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de 2013 et qu'elle poursuit son plan de réformes pour renforcer ses contrôles internes. Cela dit, la BEAC reste confrontée à des problèmes d'autonomie institutionnelle, et des réformes plus vastes de gouvernance continuent à s'imposer à moyen

terme. Les services du FMI maintiendront leur étroite relation de travail avec la BEAC pour évaluer la viabilité des mesures déjà mises en place et l'exécution des réformes. La mise en œuvre de ces mesures permettra aux services du FMI d'établir si suffisamment de progrès ont été réalisés pour suspendre le suivi annuel des mesures reconvertibles de sauvegarde et, partant, revenir au cycle quadriennal d'évaluation intégrale des sauvegardes des banques centrales régionales..

Régime de change

La monnaie régionale est le franc CFA. De 1948 à 1999, il était rattaché au franc français. Depuis l'introduction de l'euro en 1999, il est rattaché à l'euro au taux de 655 957 francs CFA pour un euro.

Consultations au titre de l'article IV

Suite à une décision du Conseil d'administration en janvier 2006, les entretiens avec les unions monétaires ont été formalisés et font partie des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres. Les entretiens mentionnés ici ont par conséquent trait aux consultations au titre de l'article IV avec les six pays membres de la CEMAC. Le Conseil d'administration a achevé les derniers entretiens sur les politiques communes des pays membres de la CEMAC le 20 juillet 2011. Le cycle de ces entretiens est de 12 mois.

Participation au PESF et RONC

Le premier programme régional d'évaluation du secteur financier (PESF) a été réalisé de janvier à mars 2006. Des Rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC) ont été préparés dans les domaines de la transparence de la politique monétaire et financière, de la supervision bancaire et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) en juin 2006.

Assistance technique en faveur de la Banque des États de l'Afrique centrale (2010–14)

Mars 2014 : mission d'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM) sur les indicateurs de solidité financière

Décembre 2013 : cours sous-régional du Département MCM sur la gestion macroéconomique et les questions de dette

Juillet 2013 : mission d'assistance technique du Département MCM sur la mise à jour du cadre prudentiel.

Mai 2013 : mission d'assistance technique du Département MCM sur la gouvernance de banques centrales

Mars-avril 2012 : mission consultative du Département MCM sur la comptabilité de la banque centrale, les opérations monétaires et les tests de résistance.

Mars 2012 : mission d'assistance technique du Département des statistiques (STA) sur l'établissement et l'amélioration des statistiques monétaires et financières et des indicateurs de solidité financière.

Depuis octobre 2011 : conseiller résident du Département MCM à la COBAC.

Juillet 2011 : mission consultative du Département MCM sur la conception et exécution de la politique monétaire.

Depuis mai 2011 : conseiller général résident du Département MCM auprès du Gouverneur de la BEAC, M. Didier Casier, sur la gouvernance, la comptabilité et les contrôles internes.

Mars, avril et mai 2011 : missions d'assistance technique du Département MCM sur la comptabilité, la gestion des réserves et la supervision bancaire.

Mars 2011 : mission d'assistance technique du Département STA sur l'établissement d'une base de données monétaires et financières.

Janvier 2011 : mission d'assistance technique du Département MCM sur les conseils du département dans les domaines de la gouvernance, de l'audit interne et de la comptabilité, de la politique et des études monétaires, de la gestion des réserves et du contrôle bancaire.

Novembre 2010 : participation du Département STA à l'atelier de la BEAC sur la base de données économiques, monétaires et financières.

Octobre-novembre 2010 : mission d'assistance technique du Département MCM pour débattre du programme d'assistance technique destiné à renforcer la BEAC et la COBAC.

Janvier 2010 : participation du Département des statistiques à l'atelier de la BEAC sur des statistiques de balance des paiements.

Assistance technique à la Commission de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (2010–14)

Janvier 2014 : atelier sur l'administration douanière du Département des finances publiques (FAD) pour la CEMAC.

Mars-juin 2013 : missions d'assistance technique du Département FAD sur la mise en œuvre des directives de GFP de la CEMAC

Mai, juin et novembre 2012 : missions d'assistance technique sur la mise en œuvre des directives de GFP de la CEMAC

Mai 2012 : atelier sur l'administration douanière pour la CEMAC

Avril 2012 : participation du Département FAD et du Département des statistiques à l'atelier de la CEMAC sur la conception d'une stratégie de mise en œuvre des nouvelles directives en matière de gestion des finances publiques et la mise en œuvre de la directive *MSFP 2001*.

Mars 2012 : mission d'assistance technique du Département FAD sur l'établissement de guides techniques.

Mars 2012 : mission d'assistance technique du Département STA sur l'établissement de recommandations pour la directive TOFE.

Juillet 2011 : mission du Département FAD sur l'évaluation des besoins d'assistance technique de la CEMAC.

Février et avril 2011 : participation du Département FAD et du Département STA à des ateliers sur la conception de nouvelles directives en matière de gestion des finances publiques et le projet TOFE.

Février 2011 : participation du Département STA à l'atelier de la CEMAC sur l'analyse des agrégats macroéconomiques.

Novembre 2010 : mission d'assistance technique du Département STA sur la rédaction de la directive TOFE.

Septembre 2010 : mission d'assistance technique du Département FAD sur la stratégie de reformulation des directives budgétaires régionales.



Communiqué de presse No. 14/378
pour diffusion immédiate
25 juillet 2014

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut les discussions annuelles sur les politiques communes des pays de la CEMAC

Le 25 juillet 2014, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les discussions annuelles sur les politiques communes des États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)¹.

Suite à une période de solide performance économique régionale, l'activité économique de la CEMAC s'est ralentie en 2013. Bien que la croissance dans les secteurs non pétroliers continue d'être largement tirée par les plans d'investissements publics dans plusieurs pays membres, la production pétrolière a baissé, ce qui a débouché sur une croissance du PIB réel d'environ 2.5 % pour l'ensemble de la sous-région. Le franc CFA étant rattaché à l'euro, l'inflation s'est ralentie à moins de 2 % en moyenne, en dessous du plafond régional de convergence de 3 %. En 2014, l'activité économique devrait reprendre et, d'après les projections, la croissance du PIB réel régional devrait atteindre 5–5.5 %, suite à une reprise de la production pétrolière. L'inflation devrait rester modérée en raison des faibles prix des produits alimentaires.

Avec le maintien des politiques budgétaires expansionnistes et la baisse des recettes pétrolières, le solde primaire s'est transformé en déficit pour la première fois depuis 2009 et le déficit primaire non pétrolier a atteint 24,6 % du PIB non pétrolier. Suite à l'allègement de la dette et aux opérations de restructuration ces dernières années, la dette publique moyenne pour la région a progressé mais reste faible à environ 23 % du PIB, bien en deçà du plafond de 70 % du PIB arrêté par le cadre de surveillance régionale pour les pays membres de la CEMAC. Le déficit du compte courant s'est creusé à environ 3 % du PIB, alors que les exportations de pétrole ont baissé et que les importations liées aux investissements ont demeuré importantes. Les réserves de change ont légèrement diminué et se sont situées aux environs de 17,5 milliards de dollars, soit 5,1 mois d'importations à la fin de 2013.

La liquidité excédentaire rend la politique monétaire largement ineffective. Le principal taux directeur monétaire de la Banque des États d'Afrique Centrale (BEAC) est déconnecté des taux débiteurs, ce qui témoigne de l'inefficacité du canal des taux d'intérêt, tandis que le manque de profondeur du système bancaire et le sous-développement des marchés financiers affaiblissent à la fois le canal du crédit et celui des prix des actifs. La croissance des dépôts bancaires s'est ralentie en 2013 mais reste solide, tandis que la croissance du crédit s'est

accélérée. La liquidité dans le système bancaire a baissé suite à une diminution des avoirs extérieurs.

Les risques baissiers restent importants, car la région est toujours vulnérable à une baisse des prix du pétrole et des autres produits de base et à un ralentissement prolongé dans les pays partenaires. Une baisse prolongée des prix du pétrole et des autres produits de base aurait un impact significatif sur les soldes budgétaires et le solde du compte courant et exigerait une réduction plus prononcée et abrupte des investissements publics. En outre, dans un contexte où les grandes difficultés du climat des affaires limitent gravement la croissance des investissements privés, l'absence de réformes pourrait peser sur le potentiel de croissance à moyen terme. Les institutions régionales continuent de faire face à d'importantes contraintes de capacité ; il convient de continuer à les renforcer pour coordonner les efforts de réforme et étayer la croissance régionale. Enfin, les risques accrus de sécurité dans la région, avec l'aggravation de la crise en République Centrafricaine et les difficultés liées à la sécurité dans le nord du Cameroun, pourraient aussi compromettre les investissements directs étrangers (IDE) et la croissance.

Évaluation du Conseil d'administration

Les administrateurs saluent les solides perspectives macroéconomiques à court terme de la région, étayées par les investissements publics et la reprise de la production pétrolière. Ils notent néanmoins que les perspectives favorables à moyen terme présentent d'importants risques baissiers en raison d'un choc potentiel des prix du pétrole qui pourrait avoir un impact substantiel sur les soldes budgétaires et des transactions courantes extérieures de la CEMAC. En même temps, d'importants défis subsistent, notamment la pauvreté élevée, l'inégalité des revenus et le chômage, notamment chez les jeunes.

Les administrateurs sont d'accord que la combinaison actuelle de politiques macroéconomiques devrait être ajustée. Ils considèrent que l'orientation budgétaire est devenue trop expansionniste dans certains pays. Ils notent également que l'efficacité de la politique monétaire est très limitée en raison de la faiblesse des canaux de transmission. De plus, le niveau des réserves extérieures reste adéquat, mais les déficits croissants du compte courant pourraient devenir une source de préoccupation. Ils exhortent les autorités nationales à agir de manière coordonnée avec la banque centrale régionale (BEAC) afin d'améliorer le respect des règles régionales de rapatriement des réserves.

Les administrateurs encouragent les autorités à adapter le cadre régional de surveillance budgétaire afin de mieux assurer la stabilité et la viabilité des politiques. Les critères de convergence relatifs au déficit budgétaire et à la dette publique devraient être révisés pour limiter la procyclicalité et assurer que les risques de surendettement restent faibles, tout en appuyant des emprunts prudents. Les administrateurs soulignent aussi la nécessité d'accélérer la réforme du cadre de politique monétaire. Il convient de redoubler d'efforts pour relever les défis de l'excédent de liquidité, de l'inefficacité de la gestion de la liquidité et du sous-développement des marchés régionaux interbancaires et de la dette qui rendent la politique monétaire largement inefficace et entravent le développement du secteur financier.

Les administrateurs saluent les efforts déployés par les autorités pour renforcer le secteur financier régional. Ils notent toutefois qu'un cadre de réglementation et de supervision plus solide est nécessaire pour assurer la stabilité financière et appuyer le développement du secteur financier régional. À moyen terme, la création de centrales des risques de même que les réformes du système judiciaire seront essentielles pour promouvoir une croissance efficace du crédit. Les administrateurs considèrent que les autorités régionales doivent faire preuve de prudence lorsqu'elles envisagent l'utilisation de l'épargne des gouvernements déposée à la BEAC pour financer des projets d'infrastructure ; ils estiment qu'il serait préférable de rechercher une plus large participation du secteur privé pour financer le développement de la région. Ils encouragent également les autorités nationales et régionales à coordonner les efforts pour promouvoir l'inclusion financière dans la CEMAC.

Les administrateurs ont souligné que des efforts accrus étaient requis pour promouvoir l'intégration régionale et doper la compétitivité afin de surmonter les obstacles structurels à la croissance inclusive. Il est essentiel d'améliorer le climat des affaires régional pour encourager le développement du secteur privé et la diversification économique. Ils considèrent que ces efforts devraient être complétés par une mise en œuvre plus rapide de la réforme institutionnelle des institutions régionales. En particulier, l'autonomie institutionnelle de la BEAC devrait être renforcée et les capacités du superviseur bancaire régional et de la Commission de la CEMAC être renforcées.

Les vues exprimées par les administrateurs aujourd'hui seront incluses dans les discussions des consultations au titre de l'article IV sur les membres individuels de la CEMAC qui auront lieu lorsque le Conseil d'administration abordera les politiques communes de la CEMAC.

CEMAC: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2010–15

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
				Est.	Proj.	Proj.
	(Variation annuelle en pourcentage)					
Revenu national et prix						
PIB à prix constants	5.6	3.9	5.2	2.6	5.3	4.7
PIB pétrolier	3.8	-2.2	-2.7	-7.1	3.2	1.8
PIB non pétrolier ¹¹	6.4	5.9	6.6	4.6	5.4	5.1
Prix à la consommation (moyenne pour la période) ²	1.5	2.5	2.7	1.8	2.7	2.1
Prix à la consommation (fin de période) ²	2.1	4.3	3.1	2.3	2.7	2.6
Taux de change effectif nominal ²	-4.0	1.1	-3.1	3.1
Taux de change effectif réel ²	-4.7	-0.9	-1.5	3.6
	(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)					
Monnaie et crédit				
Avoirs extérieurs nets	-4.6	16.9	9.5	-0.4
Avoirs intérieurs nets	28.1	0.4	6.7	9.0
Monnaie au sens large	21.7	18.0	16.6	6.4
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
Épargne nationale brute	30.5	33.0	30.4	28.3	28.7	27.3
Investissements intérieurs bruts	32.1	31.2	31.0	31.4	31.9	31.1
Dont: publics	12.1	13.9	14.1	14.8	14.5	13.4
Opérations financières de l'État						
Total recettes, dons exclus	24.9	27.9	27.9	26.8	26.1	25.9
Dépenses publiques	24.3	25.6	29.4	29.5	29.5	29.2
Solde budgétaire de base primaire ³	3.1	5.6	2.0	2.3	1.4	1.6
Solde budgétaire de base ⁴	2.3	4.9	0.7	0.5	-0.1	0.2
Solde budgétaire global, dons exclus	0.1	2.0	-1.6	-2.7	-3.5	-3.4
-Solde primaire	1.9	3.6	0.3	-0.4	-1.3	-1.3
Solde budgétaire global non pétrolier, dons exclus (% du PIB non pétrolier)	-23.6	-26.2	-31.1	-27.9	-26.8	-24.4
Solde budgétaire primaire non pétrolier (% du PIB non pétrolier)	-20.9	-23.7	-28.0	-24.6	-23.6	-21.5
Secteur extérieur						
Exportations de biens et de services non facteurs	51.2	55.5	55.1	51.3	49.3	46.3
Importations de biens et de services non facteurs	44.4	43.8	43.5	43.4	42.2	41.6
Solde sur les biens et les services non facteurs	6.7	11.7	11.6	7.9	7.2	4.7
Compte courant, dons inclus	-1.6	1.8	-0.6	-3.1	-3.2	-3.8
Dettes publiques extérieures	12.3	12.4	14.2	16.8	17.2	18.4
Réserves officielles brutes (fin de période)	51.2	55.5	55.1	51.3	49.3	46.3
Millions de dollars	13,658	15,717	17,531	17,490	17,698	17,528
Mois d'importations de biens et de services (moins importations intra-régionales)	4.3	5.0	5.4	5.1	5.0	4.8
Pourcentage de la monnaie au sens large	92.1	85.6	88.6	80.4
<i>Pour mémoire :</i>						
PIB nominal (milliards de FCFA)	36,863	42,407	45,445	45,727	48,273	49,827
FCFA pour un dollar, moyenne	495.3	471.9	510.5	494	479	471
Prix du pétrole (dollars/le baril)	79.0	104.0	105.0	104	104	98

Sources: Compilations des services du FMI.

¹ Pour la Guinée équatoriale, le PIB non pétrolier inclut la production de dérivés des hydrocarbures.² En utilisant comme pondération les parts du PIB en PPA dollars des pays membre de la CEMAC.³ Dons, investissement financés sur ressources extérieures et paiements d'intérêts exclus.⁴ Dons et investissements financiers sur ressources extérieures exclus.

Déclaration de MM. Yambaye et Bah
sur la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC)
Réunion du Conseil d'administration
25 juillet 2014

I - Introduction

Au nom des autorités de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), que nous représentons, nous tenons à remercier le Conseil d'administration, la direction et les services du FMI des conseils et de l'assistance technique que l'institution fournit afin de faire avancer le processus d'intégration économique et financière dans la région. Les autorités apprécient aussi le dialogue constructif qu'elles ont eu avec les services du FMI en juin dernier à Yaoundé lors des consultations de 2014. Elles souscrivent dans l'ensemble à l'orientation de l'évaluation et des recommandations des services du FMI.

II - Évolution économique en 2013

Le taux de croissance du PIB réel régional est tombé de 5,2 % en 2012 à 2,5 % en 2013, à cause principalement d'une baisse de la production pétrolière et d'une contraction de l'activité économique en RCA. Cependant, la croissance dans le secteur hors pétrole a été vigoureuse grâce à un investissement public élevé et à une consommation intérieure dynamique. L'inflation régionale s'est établie à 1,8 %, soit largement en deçà du critère de convergence de 3 %, en raison de la baisse des produits alimentaires et de la stabilité des prix intérieurs du pétrole. Les réserves de change ont atteint l'équivalent de 5,1 mois d'importations. La position budgétaire régionale est devenue négative en 2013, mais la dette publique des pays de la CEMAC a avoisiné en moyenne 23 % du PIB, soit en deçà du critère de convergence fixé à 70 % du PIB. Par ailleurs, les analyses de la dette des pays membres font apparaître un faible risque de surendettement.

III - Politique économique et réformes à terme

Les autorités de la CEMAC restent fermement déterminées à poursuivre leur programme de réformes afin d'approfondir l'intégration régionale, avec des institutions solides, et de mettre en place un marché commun unique propice à une croissance élevée et solidaire dans un environnement macroéconomique durable. Les mesures appliquées jusqu'à présent avec l'aide du FMI ont été utiles à la région et ont conduit à une accélération de la croissance. Des progrès considérables ont été accomplis dans le renforcement des capacités des institutions de la CEMAC et la mise en œuvre des réformes financières. Malgré certains risques, les perspectives à moyen terme restent favorables : la production pétrolière devrait augmenter et la croissance hors pétrole devrait rebondir pour atteindre 5 à 6 %.

Surveillance budgétaire

Les autorités de la CEMAC sont conscientes du fait qu'un dispositif efficace de surveillance budgétaire et la mise en œuvre intégrale des mesures conçues à cet effet seront utiles pour coordonner les politiques macroéconomiques des pays membres. À cet égard, elles redoubleront d'efforts pour mettre en œuvre les directives régionales en matière de gestion des finances publiques. Elles conviennent aussi de la nécessité d'ajuster le dispositif de

surveillance actuel afin de mieux assurer la stabilité et la viabilité des politiques économiques. En ce qui concerne le dispositif de surveillance budgétaire, le Comité régional de surveillance et les autorités nationales se sont réunies en juin dernier pour examiner les réformes nécessaires. La Commission de la CEMAC formulera des recommandations pour la réunion de la zone franc qui se tiendra en 2015. En ce qui concerne le plafond de la dette, les autorités examineront le critère afin de le rendre plus compatible avec la règle budgétaire et la nécessité de financer l'investissement public.

Viabilité extérieure

Le rattachement du franc CFA à l'euro a été bien utile aux pays membres de la CEMAC. L'inflation s'inscrit bien en deçà du critère de convergence et les réserves de change se situent à un niveau raisonnable par rapport aux importations et à la masse monétaire au sens large. Cependant, l'inobservation de l'obligation de la centralisation des avoirs extérieurs reste une source de préoccupation, et la BEAC a engagé des entretiens avec toutes les parties prenantes afin de s'accorder sur un dispositif approprié. Les autorités remercient le FMI de ses conseils et de son assistance technique à cet égard.

Cadre de politique monétaire

La politique monétaire de la BEAC vise à soutenir la parité fixe du franc CFA par rapport à l'euro. Étant donné le manque de profondeur des marchés et la gamme restreinte d'instruments, cette politique a été prudente et utile. L'inflation est restée faible et les réserves de change brutes équivalent à plus de cinq mois d'importations. Les autorités conviennent que l'excès de liquidités dans un contexte caractérisé par le manque de profondeur des marchés a mis en lumière les problèmes rencontrés par la banque centrale régionale, notamment la nécessité de renforcer le mécanisme de transmission de la politique monétaire. Pour régler ce problème, elles prévoient de mettre en œuvre, avec l'assistance technique du FMI, une réforme ambitieuse du cadre de politique monétaire de la BEAC. Dans le cadre de cette réforme, les marchés bancaires et les marchés des titres publics seront redynamisés. La capacité de la BEAC à gérer les liquidités sera renforcée de manière à développer le marché interbancaire.

Stabilité et développement du secteur financier

Les autorités ont largement renforcé les capacités de la COBAC de manière à améliorer le contrôle bancaire et à consolider la stabilité du secteur financier. Parmi les avancées figurent l'adoption de nouveaux règlements, l'application d'un système d'information financière à distance pour les établissements financiers et des recrutements qui permettent de renforcer le contrôle bancaire. Les efforts déployés pour renforcer les capacités de la COBAC seront poursuivis de manière à faire face aux problèmes résultant de l'expansion du secteur financier non bancaire et du développement de la microfinance et des services bancaires mobiles. Les autorités s'attacheront aussi à accélérer l'adoption de la nouvelle réglementation concernant la gestion des crises.

Les autorités de la CEMAC ont l'intention de continuer de favoriser le développement du secteur financier en accroissant son rôle dans le financement de l'économie régionale. À cet égard, la centrale de risques et le système de notation qui ont été établis récemment seront

opérationnels d'ici la fin de 2015. En outre, les autorités réfléchissent à des sources nouvelles et innovatrices de financement à l'appui de la croissance, notamment une plus grande participation du secteur privé au financement des projets d'infrastructures.

Renforcer l'intégration régionale et la compétitivité

Afin d'approfondir l'intégration régionale et d'accélérer la croissance régionale, les autorités de la CEMAC conviennent qu'il est nécessaire d'intensifier les réformes pour rehausser la faible compétitivité structurelle, développer les échanges commerciaux au sein de la région et améliorer le climat des affaires. Pour atteindre ces objectifs, les autorités prépareront, avec l'aide de la Banque mondiale, une étude de faisabilité en vue de la création d'un observatoire régional du climat des affaires. Elles continueront d'appliquer des mesures visant à réduire les obstacles au commerce régional, prépareront une étude ayant pour objectif de réduire le tarif extérieur commun, élimineront la double imposition pour les produits de pays tiers et créeront des règles d'origine à l'échelle de la CEMAC. Les autorités espèrent que, grâce à une aide accrue de leurs partenaires au développement, elles élimineront les obstacles à la croissance et amélioreront le climat des affaires dans l'ensemble de la région

Renforcer les capacités institutionnelles

Étant donné les obstacles énormes qu'elles rencontrent pour assurer une intégration économique et financière efficace, les autorités de la CEMAC conviennent qu'il est nécessaire de continuer de renforcer les capacités des institutions régionales afin qu'elles soient en mesure de remplir pleinement leur mission. À cet égard, des progrès remarquables ont été accomplis notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du plan de réforme et de modernisation de la BEAC, ainsi que les effectifs de la COBAC. Les autorités continueront de chercher à renforcer la Commission de la CEMAC et, avec l'appui des pays membres et de leurs partenaires au développement, elles renforceront les capacités institutionnelles de la BEAC. Il s'agira essentiellement d'améliorer la qualité des informations économiques et financières de manière à améliorer le suivi et l'évaluation des réformes et des politiques économiques.

IV – Conclusion

Les autorités de la CEMAC restent déterminées à renforcer le processus d'intégration régionale. À cet égard, elles poursuivront les réformes nécessaires pour faire avancer l'intégration des marchés, diversifier la base de production et d'exportation, et renforcer les capacités institutionnelles. Les autorités remercient les services du FMI de leurs recommandations, qui contribueront largement aux efforts qu'elles déploient pour atteindre leurs objectifs régionaux.